

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'honorable Onésime Gagnon,
C.P., C.R., LL.D.,
Trésorier de la province

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 16 mars 1950



1950

1950

DISCOURS SUR LE BUBGET

16 mars 1950

l'Honorable Onésime Gagnon, C.P., C.R., LL.D.

Monsieur l'Orateur,

J'avais l'occasion de m'entretenir, au début de l'année 1950, de l'essor économique de notre province avec plusieurs financiers américains de marque, à l'occasion du renouvellement à des conditions très avantageuses d'un emprunt de \$15,000,000 sur le marché de New-York. Cette visite dans la métropole des États-Unis m'a procuré la légitime fierté de constater une fois de plus que nos espoirs dans l'avenir du Québec sont fondés, puisque nos voisins du sud les partagent entièrement. Nos ambitions de voir le peuple plus heureux dans une province de plus en plus grande, de plus en plus riche, de plus en plus prospère, ne s'inspirent ni d'un chauvinisme étroit, ni d'un optimisme exagéré. Les dirigeants du monde industriel américain, les hommes d'affaires, les financiers concèdent à notre pays aussi bien qu'à notre province, une position de plus en plus importante dans l'expansion économique de toute l'Amérique du Nord. Leur jugement ne repose pas sur des considérations d'ordre sentimental, il découle de l'étude approfondie des questions économiques, où seuls le réalisme équilibré et l'examen objectif des faits entrent en ligne de compte. Cette confiance manifestée très ouvertement dans le monde financier américain, s'explique par l'assurance que notre pays continue son ascension rapide vers les sommets. Les récentes découvertes de pétrole en Alberta, l'exploitation du minerai de fer et du

titane dans le Québec sont autant de titres qui proclament notre puissance économique et qui provoquent l'optimisme des étrangers. Notre province maintient sa renommée auprès des économistes par le développement intense de son énergie électrique, par le volume de la production de l'aluminium, de la pulpe et du papier, par l'abondance et la diversité de ses richesses minières. Nos motifs d'espoir s'appuient donc sur des données incontestables et des statistiques très éloquentes. Le premier Ministre a souligné à maintes reprises par des arguments irréfutables que la politique de son gouvernement vise avant tout à donner à notre province une place de premier plan dans la Confédération canadienne.

Aussi, ai-je cru utile, monsieur l'Orateur, à l'aurore de la seconde moitié du XX^e siècle, d'effectuer un retour vers le passé, afin d'examiner sommairement le chemin parcouru depuis cinquante ans. A la lumière des événements actuels, nous essayerons aussi d'entrevoir ce que la Providence réserve à notre province si, fidèles à notre mission, nous conservons pour elle l'amour qui nous anime et si nous utilisons toutes nos forces pour la mieux servir.

Les progrès de la science transforment le monde où nous vivons. Les changements s'annoncent plus rapides et plus profonds dans la seconde moitié du siècle. Vous savez sans doute que la population de notre province atteignait 3,887,000 âmes en 1949, alors qu'elle ne s'élevait qu'à 1,648,898 âmes en 1901. Montréal demeure la première ville du Canada et Québec a pris sa place parmi les cinq plus grandes cités canadiennes. Ainsi, deux des cinq villes les plus peuplées de notre pays sont des villes de la province de Québec ¹.

L'accroissement de nos centres urbains n'a pas arrêté cependant l'agrandissement du domaine cultivable. En 1901, ce domaine s'étendait à 7,439,941 acres, alors qu'il atteignait 9,851,312 acres en 1941; soit une augmentation de 2,411,371 acres. Songez que 234 paroisses rurales ont surgi dans les régions neuves au cours des cinquante dernières années ². Avec quel orgueil, elles nous montrent leurs écoles modernes et leurs clochers d'argent! Quel merveilleux essor a suivi l'ouverture de régions agricoles entières, en particulier celles de l'Abitibi et du Témiscamingue, régions qui alimentent déjà les marchés urbains!

Le développement intensif des districts miniers a suivi la même courbe vers le progrès. Vous avez vu successivement le Témiscamingue et l'Abitibi déverser leurs produits miniers et forestiers dans l'immense marché canadien. Demain, vous verrez les régions de Chibougamau, du Nouveau-Québec, de Havre Saint-Pierre et de la Gaspésie apporter à l'industrie manufacturière une quantité énorme de matières premières. D'ici quelques années encore, la production minière du Québec fera un bond prodigieux. Le titane à Havre Saint-Pierre sera extrait au rythme de 450,000 tonnes par année au début, et lorsque l'exploitation aura atteint son maximum de production, elle s'élevera à 1,500,000 tonnes par an. Le Nouveau-Québec fournira

1. cf. Tableau n° 1, page 42.

2. cf. Tableau n° 2, page 43.

plus de 10,000,000 tonnes de minerai de fer par année, quand le rendement sera à son maximum. Notre industrie minière dont la production, en 1900, valait \$2,546,000 produit à l'heure actuelle pour une valeur de plus de \$164,000,000 et donne de l'emploi à près de 30,000 hommes.

Alors que ces nouvelles régions agricoles ou minières s'ouvrent à la civilisation, la province de Québec développe dans la même mesure ses immenses ressources hydrauliques. Soucieux de promouvoir le bien-être du cultivateur, le gouvernement a voulu que l'industrie agricole ait sa large part dans le partage de l'énergie électrique. Grâce à son action bienfaisante, 11,190 milles de lignes de distribution ont été construites dans les régions rurales au cours des quatre dernières années. L'énergie électrique développée dans notre province représente à l'heure actuelle 58% de toute l'énergie électrique du Canada. Une étude comparative faite par le *Financial Post* du 17 décembre dernier, établit à 639 kwh par tête la dépense d'énergie électrique au Canada en 1921. En 1931, cette dépense augmente à 1,573 kwh par tête, en 1941, à 2,896 kwh, en 1948, à 3,775. Pour la même année la dépense par tête aux États-Unis se chiffre à 2,323 kwh, et celle du Royaume-Uni à 931 kwh par tête. Dans le Québec seul, la dépense d'énergie électrique par tête est de plus de 5,000 kwh, soit plus du double de la dépense américaine.

Nous touchons là, monsieur l'Orateur, à l'un des principaux facteurs qui expliquent l'augmentation considérable des établissements industriels dans la province au cours des dernières années. En 1900, suivant le *Financial Post* du 17 décembre 1949, le Québec comptait 4,845 établissements industriels. En 1939, ce nombre augmentait à 8,373 et en 1947, il atteignait 11,223, alors que l'Ontario conservait la tête avec 11,860. En 1900, ces établissements du Québec payaient en salaires la somme de \$36,550,655 à 110,329 employés. En 1939, ces derniers recevaient la somme de \$223,700,000. A l'heure actuelle, les 379,449 employés de l'industrie québécoise retirent en salaire la somme de \$662,800,000. Dans le domaine de l'assurance-vie, la valeur des polices en force par tête était en 1900 de \$75 ; en 1949, elle atteignait \$1,125.

Ces faits, monsieur l'Orateur, ne sont-ils pas de nature à nous rendre fiers de notre province et à nous donner foi en l'avenir ? Le Québec demeure une des premières provinces canadiennes par l'étendue de son domaine cultivable. Il conserve la première place dans le domaine de la production de l'énergie électrique. Au point de vue industriel, il vient immédiatement après l'Ontario, mais chaque année sa production se rapproche sensiblement de la production ontarienne. Notre province demeure cependant la première pour la production de l'amiante, la première dans l'industrie du papier ; elle occupera une place de choix pour la production du fer et du titane. Elle occupe aussi un poste de premier plan pour la production de l'or, du cuivre et de la magnésite. Elle est la première province au Canada pour la production de l'aluminium ; un seul pays au monde dépasse sa production. Cette dernière s'élevait pour l'année 1949, à \$90,000,000. En résumé, la valeur totale de la production industrielle du Québec

qui se chiffrait à \$158,287,994, en 1900, atteignait le milliard en 1940 et en 1947, se chiffrait à \$3,017,000,000 ¹.

Notre production industrielle s'est donc multipliée par vingt depuis le début du siècle.

L'augmentation de la population et l'expansion économique de la province ont fait surgir en même temps des problèmes politiques et sociaux. Le rôle supplétif de l'état s'est élargi dans la mesure de ses responsabilités nouvelles, et le gouvernement a dû multiplier les services à la communauté. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, les sommes déboursées s'établissaient à \$225,000 en 1900; elles dépassent en 1949-50, la somme de \$41,000,000 ². Les dépenses du ministère de la santé ont augmenté dans des proportions identiques. En 1935, il y avait 8,736 lits pour les malades dans les hôpitaux, alors que leur nombre dépasse 20,000 en 1949. Afin d'aider les vieillards, les aveugles et les mères nécessiteuses, le gouvernement a distribué depuis 1937, un total de \$246,344,946.17 ³. Depuis 1937, le gouvernement a avancé aux cultivateurs de la province par l'entremise de l'Office du crédit agricole, la somme de \$68,600,000, et depuis 1945, il leur a fourni par l'entremise de l'Office de l'électrification rurale, des avances de deniers au montant de \$7,639,455.12 ⁴.

Ces seuls chiffres expliquent l'augmentation des dépenses du gouvernement. Elles étaient de \$4,433,386 en 1900. Elles sont de \$199,562,796 en 1949-50. D'un autre côté, les revenus ordinaires qui s'établissaient à \$4,451,478 en 1900, ont atteint le palier de \$207,183,400 pour l'année qui se terminera le 31 mars 1950.

I

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE

Avant de fournir à la Chambre des explications sur la situation financière de la province et sur les prévisions budgétaires, je me permets de souligner les faits saillants de nature à retenir notre attention et qui témoignent à eux seuls de la sagesse du Chef de notre gouvernement, de sa clairvoyance et de son sens administratif.

1°—L'année financière 1949-50 se terminera par un surplus global d'opérations de \$7,620,604;

2°—Pour la cinquième fois en cinq ans, l'année financière prend fin avec un surplus très considérable au compte ordinaire. Ce surplus se chiffre

1. cf. Tableau n° 3, page 44.

2. cf. Tableau n° 4, page 45.

3. cf. Tableau n° 5, page 46.

4. cf. Tableau n° 6, page 47.

à \$31,073,720. Pour les cinq dernières années, les surplus au compte ordinaire se totalisent à \$150,446,867.14 ;

3°—La dette nette de la province a diminué de \$28,242,000 au cours des cinq dernières années¹;

4°—De tous les gouvernements du pays, la dette par tête du gouvernement de la province de Québec est la plus basse. Elle se chiffre actuellement à \$82, soit une diminution de \$19 par tête depuis 1947;

5°—Le gouvernement de la province de Québec est celui qui consacre la plus petite partie de ses revenus au paiement des intérêts sur sa dette, soit 5.8%;

6°—Le surplus consolidé de la province a atteint le plus haut niveau jamais réalisé par aucun gouvernement depuis la Confédération. Il était de \$43,522,635.69 au 31 mars 1945 et il atteindra, au 1er avril 1950, la somme de \$195,791,300.

Ainsi, au cours de ses cinq années d'administration, le gouvernement de l'Union Nationale a ajouté au surplus consolidé de la province, une somme moyenne de \$30,000,000 par année, alors que toutes les autres administrations précédentes, en l'espace de soixante-dix-sept ans, n'ont ajouté au surplus consolidé qu'une somme de \$43,522,635.69, soit moins que l'Union Nationale en deux ans.

7°—La cinquième année financière complète de l'Union Nationale se termine comme les cinq précédentes sans que le gouvernement soit obligé d'imposer de nouvelles taxes;

8°—La province de Québec est celle qui possède les plus importants fonds d'amortissement du pays. Les contributions au fonds d'amortissement servent au rachat de la dette obligataire. Au 31 mars 1950, nos fonds d'amortissement s'élèveront à \$91,725,000;

9°—Le gouvernement a réussi cette année à effectuer des dépenses imputables au capital pour un montant de \$43,094,000 et à payer ces dépenses à même ses revenus ordinaires et ses revenus de capital. Le paiement de ces dépenses pourrait normalement être effectué au moyen d'emprunts;

10°—Pour l'année 1950-51, soit la sixième de l'administration de l'Union Nationale, le gouvernement prévoit un surplus global d'opérations de \$735,100. Les revenus sont estimés à \$201,349,960 et toutes les dépenses à \$200,614,860. Le surplus au compte ordinaire sera de \$31,750,100;

11°—La province de Québec jouit d'un excellent crédit sur le marché des obligations, tant au Canada qu'à l'étranger.

1. cf. Tableau n° 11, page 52.

II

SITUATION FINANCIÈRE DE LA PROVINCE

1° — Chiffres définitifs pour l'année 1948-49

Je rappellerai d'abord les résultats financiers définitifs de l'année terminée le 31 mars dernier. Ces chiffres, qu'il n'est pas nécessaire de commenter longuement, sont contenus, avec toutes les explications justificatives, dans les *Comptes publics* déposés devant la Législature au début de la présente session. Il est intéressant cependant d'établir une comparaison entre ces chiffres définitifs, les prévisions soumises durant la session de 1948 et les résultats probables communiqués à la Chambre, le 24 février dernier.

J'ai expliqué au cours des années dernières les caractéristiques des différentes étapes du budget. Cette année, je veux d'abord dissiper l'équivoque qui existe dans certains esprits. J'ai pu me rendre compte de cette confusion en lisant des commentaires même très bienveillants en marge des discours sur le budget prononcés devant la Législature. Le Trésorier provincial devrait fournir, prétend-on, des chiffres plus nombreux et plus précis sur la situation de la province pour l'année financière courante. En d'autres termes, le Trésorier provincial ne devrait pas fournir des chiffres probables mais seulement des chiffres définitifs. Je serais l'homme le plus heureux s'il m'était possible de trouver une formule me permettant de donner, au cours de la session, les résultats définitifs de l'année financière courante. Jusqu'en 1941, l'année financière se terminait le 30 juin. Cette date conventionnelle a dû être abandonnée. Si le Trésorier devait donner au cours de la session les résultats définitifs de l'année, il faudrait que l'année financière se terminât au moins six semaines avant la date du discours sur le budget, afin de permettre aux employés du bureau du Trésor et du bureau de l'Auditeur d'en dresser le résultat définitif. De l'avis des comptables, il semble que la date du 31 mars soit la plus convenable pour rencontrer la nature des opérations d'un gouvernement. La plus grande partie des travaux publics, pour ne citer qu'un exemple, sont exécutés durant la saison d'été. Durant la saison d'automne et au cours de l'hiver, les employés des divers départements poursuivent leur travail de vérification sur les rapports qui leur sont fournis par les inspecteurs de leurs ministères à travers la province. En conséquence, la grande partie des paiements sont effectués durant la dernière partie de l'année, c'est-à-dire au cours de l'hiver. Si l'année financière se terminait plus tôt, un bon nombre de paiements devraient être forcément chargés aux opérations de l'année suivante. Cette méthode entraînerait nombre de complications et les contribuables ne pourraient se rendre compte de l'utilisation des deniers publics. C'est donc par nécessité que le Trésorier, comme tous les contribuables, doit accepter le 31 mars comme terme de l'année budgétaire. C'est d'ailleurs la date acceptée par sept des provinces canadiennes. Ces faits expliquent pourquoi le Trésorier doit travailler avec des chiffres probables, même s'il préfère

des chiffres définitifs. Cependant, toutes les précautions sont prises pour que ces chiffres donnent l'image la plus exacte de la réalité. L'opinion publique peut rendre au gouvernement le témoignage de lui avoir dit la vérité sur la situation financière de la province. D'ailleurs, les chiffres définitifs sont publiés dans la *Gazette officielle* quelques mois après la session, soit avant le 1er septembre. Ces chiffres, visés par l'Auditeur et l'Assistant-trésorier, apparaissent ensuite dans les *Comptes publics*. Ce serait de plus une tâche extrêmement difficile, s'il fallait que le discours sur le budget soit à l'époque où il est prononcé, une compilation des comptes publics. Ceux qui désirent connaître dans tous les détails de quelle façon sont utilisés les deniers publics peuvent au cours de l'année suivante, examiner, scruter et analyser les *Comptes publics*.

Chaque année, pour donner une meilleure compréhension de la situation financière, j'ai rappelé les trois étapes du budget. J'ai donné les résultats définitifs de l'année précédente, les résultats probables de l'année qui se termine durant la session, ainsi que les prévisions pour l'année suivante. Inutile de souligner qu'il est impossible de prévoir, au moment de la session, quels seront au cours de l'année suivante les revenus exacts et les dépenses précises du gouvernement de la province. Nombre de facteurs influencent à la fois la marche des revenus et la marche des dépenses. C'est à cause de l'existence de ces facteurs qu'en France par exemple, l'Assemblée législative vote trois budgets : le premier est présenté avant la fin d'une année financière pour établir le chiffre des revenus et des dépenses de l'année qui suivra ; le deuxième, appelé budget rectificatif, est déposé au cours de l'année financière commencée et le troisième, appelé budget supplémentaire, clôture l'année financière.

L'année 1948-49 était la quatrième année financière complète de l'Union Nationale. Comme les trois autres, elle s'est terminée par un surplus considérable au compte ordinaire, soit \$33,765,031.80. Toutefois, au cours de la même année, le gouvernement a accéléré l'exécution de certains travaux publics urgents et a effectué des dépenses imputables au capital pour une somme de \$64,755,220.28¹. Sur ce montant, il y a un déboursé de \$1,500,000 pour l'achat des biens de la Quebec Pulp & Paper Corporation. Ces biens comprennent des limites forestières, des pouvoirs d'eau ainsi que des immeubles qui pourraient être utilisés pour l'établissement d'une industrie dans la région de Chicoutimi. Le gouvernement a fait l'acquisition de ces biens, afin qu'ils puissent servir dans l'avenir à toute la communauté et en particulier aux ouvriers de cette région.

2° — Considérations sur l'année financière 1949-50

L'année financière qui se termine le 31 mars 1950, donnera le résultat suivant : revenus ordinaires \$207,183,400² ; dépenses ordinaires \$176,109,680, donc surplus au compte ordinaire de \$31,073,720. A même ce surplus, le gouvernement a effectué des dépenses imputables au capital pour un

1. cf. Tableau n° 7, page 48.

2. cf. Tableau n° 8, page 49.

montant de \$23,453,116. Les dépenses de cette nature se sont élevées à \$43,094,000. Une partie d'entre elles a été couverte par des revenus imputables au capital au montant de \$19,640,884. Le gouvernement terminera ainsi ses opérations pour l'année 1949-50 avec un surplus global de \$7,620,604 ¹.

Une marche ascendante de nos revenus a caractérisé la première partie de l'année. Le ralentissement dans l'activité économique de la nation au cours de la seconde, explique la légère diminution enregistrée au cours des derniers mois. Les dépenses ordinaires ont également dépassé les chiffres prévus, parce que les départements de la Santé, de l'Instruction publique, du Bien-être social et de la Jeunesse se sont trouvés dans la nécessité de faire face à des obligations urgentes, c'est-à-dire absolument essentielles au bien de la communauté. Ainsi, par exemple, le département du Bien-être social et de la Jeunesse, à la suite d'une entente avec le gouvernement fédéral, a contribué, depuis le 1er mai 1949, à augmenter de \$30 à \$40 par mois la pension des vieillards de la province.

Nous avons inscrit comme revenus imputables au capital la somme de \$19,640,884 reçue par le gouvernement pour la cession à l'Hydro-Québec du développement hydraulique de la rivière Outaouais et du lac Dozois. Ces travaux ont entraîné des dépenses imputables au capital dans le compte d'opérations de la province durant les années où ils ont été exécutés, soit de 1938 à 1942 pour l'usine hydro-électrique de la rivière Outaouais, et de 1946 à 1948, pour le barrage du lac Dozois. Il est donc logique que la cession de ces actifs vienne en diminution des dépenses imputables au capital pour l'année de la transaction. Le prix de la cession réduit d'autant la dette nette de la province et il représente approximativement la somme déboursée pour construire l'usine et les barrages. Le gouvernement a donc cédé au prix coûtant, c'est-à-dire sans profit, toute cette entreprise hydro-électrique créée en 1938 par le gouvernement de l'Union Nationale pour favoriser le développement minier et accélérer le progrès économique de l'Abitibi et du Témiscamingue. Cette entreprise enregistrerait déjà en 1947 des profits qui se sont chiffrés à \$33,000, à \$141,000 en 1948 et à \$252,000 en 1949. Pourtant, le barrage du lac Dozois n'a été terminé qu'au mois d'août 1949. L'augmentation croissante des profits pour les trois dernières années, et en particulier depuis le mois d'août, permet d'espérer un succès de plus en plus marqué pour les années futures ². Les principes d'une saine administration exigeaient le transfert de cette organisation de production électrique à l'Hydro-Québec. L'Hydro utilise déjà les services de techniciens et d'experts qui peuvent en assurer la surveillance. En fait, l'Hydro-Québec l'administrerait pour le compte du gouvernement depuis 1945. Cette décision évite le double emploi dans les services provinciaux et assure à l'Hydro-Québec un accroissement légitime de revenus.

L'année financière 1949-50 est la cinquième année financière complète du gouvernement de l'Union Nationale. Pour la quatrième fois, elle se

1. cf. Tableau n° 9, page 50.

2. cf. Tableau n° 10, page 51.

termine par un surplus global d'opérations, soit \$7,620,604 et pour la cinquième fois en cinq ans, elle enregistre un important surplus au compte ordinaire; soit \$31,073,720. Ces surplus au compte ordinaire se totalisent aujourd'hui à \$150,446,867.14. En voici l'énumération détaillée:

Année terminée le 31 mars 1946.....	\$14,768,397,59
Année terminée le 31 mars 1947.....	26,471,830.14
Année terminée le 31 mars 1948.....	44,367,887,61
Année terminée le 31 mars 1949.....	33,765,031.80
Année terminée le 31 mars 1950.....	31,073,720.00 ¹
TOTAL.....	\$150,446,867.14

1. Estimation.

Ce surplus de \$31,073,720 s'ajoute au surplus consolidé de la province qui se chiffrait à \$164,717,580.45 au 31 mars 1949 et qui sera d'environ \$195,791,300 au 31 mars 1950. Ce surplus consolidé, d'après les *Comptes publics* pour l'année terminée le 31 mars 1945, ne s'élevait qu'à \$43,522,635.69. L'augmentation atteint \$152,268,665. En conséquence, au cours de ses cinq années d'administration, le gouvernement de l'Union Nationale a ajouté au surplus consolidé de la province une somme moyenne de \$30,000,000 par année, alors que les administrations précédentes, en l'espace de 77 ans, n'ont ajouté au surplus consolidé qu'une somme de \$43,522,635.69 soit moins que l'Union Nationale en deux ans.

a) Dépenses imputables au capital

Durant la dernière année financière, tout comme durant les années précédentes, le gouvernement a exécuté des travaux de nature permanente pour plus de \$43,094,000. Pour la période du 31 mars 1945 au 31 mars 1950, les dépenses imputables au capital se chiffrent à \$166,400,503. Elles s'établissent de la façon suivante:

* Année terminée le 31 mars 1946.....		\$12,977,903
Année terminée le 31 mars 1947.....		24,287,135
Année terminée le 31 mars 1948.....		40,927,129
Année terminée le 31 mars 1949.....		64,755,220
Année terminée le 31 mars 1950.....		
Montant brut.....	\$43,094,000	
Moins revenu de capital.....	19,640,884	
		23,453,116 ¹
TOTAL.....		\$166,400,503

1. Estimation.

Ces dépenses de capital ont été effectuées pour la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes, de ponts, etc. Ces améliorations constituent des actifs réels et durables pour la province. Il est admis que les dépenses de cette nature peuvent être couvertes par l'emprunt. D'ailleurs, aucune entreprise privée et peu d'administrations publiques ne chargent de telles dépenses à leur compte ordinaire d'opérations. Si ces dépenses étaient inscrites dans les opérations de l'année, l'exercice se terminerait par des déficits considérables lorsque des améliorations de cette nature sont réalisées.

Au nombre des dépenses imputables au capital pour l'année 1949-50, s'inscrit la somme de \$901,839.50 payée pour l'acquisition de la seigneurie de Mingan. Cette seigneurie forme un territoire de 150 milles de longueur et de 6 milles de profondeur en bordure du fleuve Saint-Laurent dans la région de Havre Saint-Pierre, au Saguenay. Son existence constituait un obstacle au développement de la région à raison des exigences de ses propriétaires. Selon les rapports des ingénieurs, cette transaction permettra l'exploitation de 12,000,000 de cordes de bois, dans les bassins des rivières qui traversent les limites de la seigneurie. Cet achat, autorisé par une loi de la Législature, a permis au gouvernement de libérer tous les résidents des villages de cette région du paiement de redevances seigneuriales. Il leur permet de plus d'obtenir des titres incontestables de propriété. La province, désormais propriétaire d'un domaine forestier très riche, où se trouvent également des ressources hydrauliques et des gisements miniers très importants, retirera des avantages considérables de cette transaction et elle ne rencontrera plus d'entraves pour travailler au développement économique de cette partie importante de la Côte nord.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a donc exécuté des travaux d'une nature permanente, c'est-à-dire des travaux qui enrichissent la province, pour un montant de \$186,041,387. Le gouvernement a fait face à ces dépenses par ses surplus au compte ordinaire pour un montant de \$150,446,867 et par un revenu imputable au capital de \$19,640,884. Le solde, soit \$15,953,636 a été payé par l'emprunt. Il a été possible d'effectuer tous ces travaux tout en diminuant la dette nette de la province, car le surplus au compte ordinaire est établi en considérant comme dépenses ordinaires, les contributions annuelles au fonds d'amortissement. Ces contributions diminuent chaque année la dette de la province. Voici la liste de ces contributions pour les cinq dernières années:

Année terminée le 31 mars 1946.....	\$6,430,170
Année terminée le 31 mars 1947.....	9,804,453
Année terminée le 31 mars 1948.....	5,927,828
Année terminée le 31 mars 1949.....	5,995,747
Année terminée le 31 mars 1950.....	6,761,458 ¹
TOTAL.....	\$34,919,656

1. Estimation.

Si ce montant de \$34,919,656 versé au fonds d'amortissement au cours des cinq dernières années était soustrait des dépenses ordinaires, le surplus sur le compte ordinaire pour la période du 31 mars 1945 au 31 mars 1950 serait porté à \$185,366,523. Il y aurait alors un excédent de \$18,966,020 sur toutes les dépenses imputables au capital durant cette période. C'est là le principal facteur qui a contribué à diminuer la dette nette de la province.

Je me permets d'attirer encore une fois l'attention des membres de la Chambre et des contribuables sur le fait que le gouvernement de la province de Québec est l'un des rares gouvernements du pays qui présente un état complet de sa situation financière. Je ne désire en aucune façon déprécier le système utilisé par les autres gouvernements, mais je dois tout de même en noter les différences, afin d'éviter des rapprochements entre des situations qui ne sont pas comparables. La province d'Ontario par exemple ne publie dans ses prospectus pour emprunts que le résultat de ses opérations au compte ordinaire, tandis que la province de Québec publie, en plus de ses opérations au compte ordinaire, ses opérations au compte capital. En d'autres termes, la province d'Ontario utilise la méthode financière employée par les entreprises privées. Comme elles, elle n'inscrit pas dans son compte d'opérations les dépenses imputables au capital. Il n'est donc pas logique de comparer le surplus annoncé par le gouvernement de l'Ontario au surplus annoncé par le gouvernement de Québec. Si nous désirons comparer des éléments de même nature,—et ce sont là les seuls comparables—le surplus annoncé par l'Ontario devrait être comparé au surplus au compte ordinaire du gouvernement de Québec.

b) Augmentation des revenus

Si vous comparez les résultats définitifs des deux dernières années financières, vous verrez, monsieur l'Orateur, que toutes les sources de revenus, à l'exception de l'impôt sur le capital et les profits des corporations, ont augmenté. Ce résultat est une source de satisfaction pour le Trésorier qui est heureux de rendre un témoignage public d'appréciation à ses employés pour leur excellent travail. J'ai déjà noté cependant une tendance à la diminution de nos revenus au cours des derniers mois de l'année financière. Cette diminution, sans être très marquée, indique tout de même un léger ralentissement dans l'activité du commerce et de l'industrie. Il ne faut pas voir là, de l'avis des experts, le signe précurseur d'une crise. La vie économique tend au contraire à reprendre son rythme normal après une période d'inflation.

Si nos revenus doivent baisser pour s'établir à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année 1949-50, le gouvernement s'estime heureux d'avoir réussi, au cours des dernières années, à satisfaire une partie importante des demandes essentielles et urgentes pour assurer le développement de la province, demandes accumulées à cause des négligences du passé, en particulier dans le domaine de l'éducation, de la santé publique, de l'agriculture, de la colonisation, de la voirie et des travaux publics. Ces amé-

liorations, il convient de le signaler, ont été réalisées sans que le contribuable ait été obligé de payer de nouvelles taxes et alors que le gouvernement réussissait à diminuer quand même la dette nette de la province.

c) Le fonds d'éducation

Il existe une rubrique spéciale au compte d'opérations de la province, sur laquelle je voudrais attirer davantage l'attention des membres de la Législature: c'est le fonds d'éducation. Les revenus de ce fonds, pour l'année financière 1949-50, s'établiront à une somme approximative de \$20,200,000 et les dépenses faites à même ces revenus se chiffrent à l'heure actuelle à \$6,050,000. La balance des revenus, conformément à la loi et à la pratique des années dernières, sera dépensée au cours de l'année prochaine pour des fins d'éducation seulement. Les dépenses totales pour l'instruction publique se sont élevées à plus de \$41,000,000 pour l'année 1949-50, soit un montant égal au double des revenus du fonds d'éducation ¹.

Vous vous rappelez la situation financière précaire des commissions scolaires de notre province, en 1945. Les anciennes administrations n'avaient pas eu le courage d'apporter une solution permanente aux difficultés financières des commissions scolaires. Le Chef de l'Union Nationale a voulu marquer le centenaire de notre système d'enseignement en libérant les commissions de leurs difficultés matérielles pour leur permettre d'apporter une énergie nouvelle à la cause primordiale de l'éducation. Il chargea une commission d'entreprendre une étude approfondie des causes du malaise financier qui avait conduit certaines commissions scolaires aux portes de la faillite, et en 1946, la Législature adoptait une loi pour améliorer et stabiliser leur situation financière. Cette loi permettait la création d'un fonds spécial appelé fonds d'éducation. Elle lui attribuait certains revenus spécifiques, dont voici la liste : 1° la moitié du produit de la taxe de vente provinciale; 2° une contribution spéciale de certaines compagnies hydro-électriques ; 3° une contribution annuelle de \$2,800,000 de l'Hydro-Québec ; 4° des droits de coupe spéciaux prélevés sur certaines compagnies d'exploitation forestière ; 5° une taxe sur le capital de toutes les raffineries d'huile ; 6° une taxe annuelle sur le capital payé de toutes les compagnies de téléphone dont le capital dépasse \$1,000,000. Le Chef de l'Union Nationale affirmait avec raison que les compagnies chargées de l'exploitation de nos ressources naturelles devaient apporter leur contribution matérielle à la cause de l'éducation. La richesse matérielle devient ainsi un instrument de richesse culturelle. Cette idée ingénieuse et magnifique permet à toute la population de profiter des richesses mises à sa disposition par la Providence. La situation financière des commissions scolaires est ainsi équilibrée, sans charges nouvelles pour le contribuable.

Cette loi de 1946 stipule de plus que les commissions scolaires doivent transmettre à la Commission municipale un état de leurs dettes et de leurs

1. cf. Tableau n° 4, page 45.

réserves. La Commission municipale possède le droit, après enquête, de déclarer en défaut les commissions scolaires incapables de rencontrer leurs obligations. Elle préside alors à leur réorganisation financière, soit, en liquidant leurs dettes, soit en remplaçant leurs obligations par de nouvelles obligations émises au nom et sous la seule responsabilité de la Commission municipale. Ces obligations sont accompagnées d'un certificat de garantie du gouvernement de la province pour le paiement du capital et des intérêts. En fait, ce capital et ces intérêts sont payés à même les revenus du fonds d'éducation.

1,007 commissions scolaires, sur un total de 1,059, ont eu recours aux dispositions de cette loi de l'Union Nationale. La Commission municipale a émis à l'heure actuelle pour le bénéfice de ces commissions scolaires des obligations en séries pour une somme de \$61,756,900. Elle a également mis en réserve une somme de \$995,900 pour assurer l'échange des obligations possédées par 4 des 52 commissions scolaires qui ne se sont pas encore prévaluées de la loi de 1946¹. Le total des dettes, soit les obligations émises par les commissions scolaires, soit leurs emprunts temporaires aux banques que la Commission municipale a dû prendre à sa charge, se chiffrait à environ \$100,000,000, en 1946. La Commission a payé toutes ces dettes soit en deniers, soit par l'émission de nouvelles obligations. Le paiement des deniers et le remboursement des obligations à échéance, de même que les intérêts est effectué à même les revenus du fonds d'éducation. C'est la première charge imposée à ce fonds par la loi. C'est ainsi par exemple que le gouvernement, à même le fonds d'éducation, a aidé certaines commissions scolaires à combler leur déficit d'opérations. Voici la liste des contributions accordées dans ce but aux principales commissions scolaires de la province :

1. Au 31 mars 1950.

1° — 1946-47	
Commission scolaire catholique de Verdun	\$ 58,829.23
Commission scolaire catholique de Montréal	5,052,540.24
Montreal Protestant Central School Board	2,517,161.42
Commission scolaire catholique de Québec	385,760.27
2° — 1948-49	
Commission scolaire catholique de Québec	131,987.65
Protestant Board of School Commissioners (Québec)	33,578.00
3° — 1949 1950	
Commission scolaire catholique de Verdun	77,000.00
Montreal Protestant Central School Board	24,449.68
TOTAL	\$8,281,306.49

Pour l'année 1948-49, les revenus du fonds se totalisent à \$19,154,800. Sur tout le terme de l'émission des obligations, le service maximum annuel de la dette est inférieur à \$6,000,000. Pour 1949-50, le revenu du fonds d'éducation est évalué à \$20,200,000 et les dépenses à même ce fonds s'élèveront à \$6,050,000, au 31 mars 1950. Voici le tableau des revenus et des dépenses du fonds d'éducation depuis l'année 1946 :

ANNÉE	REVENUS	DÉPENSES	SOLDE DISPONIBLE
1946-47.....	\$14,179,775	\$ 8,014,291	\$ 6,165,484
1947-48.....	\$17,827,302	17,827,302
1948-49.....	19,154,800	7,159,040	11,995,760

Le solde disponible, au 31 mars, est consacré durant l'année financière suivante à des fins d'éducation suivant les exigences de la loi. Le solde de \$6,165,484 a été appliqué, comme l'indiquent les *Comptes publics*, au paiement de dépenses faites par le département de l'Instruction publique pour l'année 1947-48. Le solde de \$11,995,760 de l'année 1948-49 a été utilisé pour les fins suivantes, au cours de l'année 1949-50 : 1° Une partie, soit \$8,000,000 a été accordée, dans le budget, au département de l'Instruction publique pour lui aider à parfaire le paiement du salaire des instituteurs et institutrices et pour favoriser la construction de nouvelles écoles ; 2° Une somme de \$3,194,008 a été mise à la disposition de la Commission municipale pour rencontrer des obligations imposées par le règlement des dettes des commissions scolaires ; 3° Enfin, une somme de \$801,752 a été dépensée pour diverses fins éducationnelles.

Cette année, la Législature a adopté un amendement à la loi de 1946 pour permettre au gouvernement de puiser dans le surplus du fonds d'éducation pour venir en aide à l'enseignement secondaire, supérieur et technique.

Le résultat des opérations de ce fonds fait partie intégrante des états de revenus et dépenses publiés chaque année par le gouvernement. En d'autres termes, les dépenses du fonds d'éducation affectent le compte d'opérations de la province, au moment où elles sont faites, et le revenu est inscrit au compte d'opérations au moment de sa perception. Les revenus et les dépenses de ce fonds sont donc traités au point de vue comptabilité, comme si le fonds n'existait pas. Le gouvernement a créé le fonds d'éducation, parce qu'il a voulu qu'une partie déterminée de ses revenus annuels soit consacrée exclusivement à des fins d'éducation.

Les membres de l'Opposition ont reproché au gouvernement de ne pas dépenser chaque année tous les revenus du fonds d'éducation. Les revenus du fonds d'éducation, comme les autres revenus de la province, ne doivent

être dépensés que si les circonstances le requièrent. Aucun principe de droit parlementaire et de comptabilité n'exige que le gouvernement dépense tous ses revenus dans l'année même de leur perception. Entre le moment de la perception et le moment de la dépense, il doit, à mon avis, s'écouler un certain temps qui puisse permettre à ceux qui ont la responsabilité de l'administration des deniers publics, de faire une étude minutieuse des demandes formulées, afin de pouvoir répondre aux plus essentielles et aux plus urgentes. D'ailleurs, si le fonds d'éducation n'existait pas, le Trésorier, au lieu d'avoir, durant l'année financière qui se termine, \$15,330,000 comme revenu ordinaire du produit de la taxe de vente, en aurait près de \$30,000,000. Le surplus de l'année est composé de tous les revenus non dépensés et c'est la première fois, à ma connaissance, que les membres d'une opposition parlementaire reprochent au gouvernement de ne pas dépenser tous ses revenus. D'ailleurs, les revenus du fonds d'éducation doivent, d'après la loi, être utilisés uniquement durant l'année suivante à des fins d'éducation.

Un parallèle entre le fonds de l'assistance publique créé par l'ancien gouvernement en 1921 et le fonds d'éducation créé par le gouvernement actuel en 1946 mettra en lumière toute la sagesse administrative du Chef de l'Union Nationale. Le fonds de l'assistance publique était destiné à couvrir les dépenses "du service de l'assistance publique, pour subvenir au maintien des institutions d'assistance publique". La loi permettait également au gouvernement de garantir le capital et les intérêts de certaines obligations émises sur le crédit du fonds de l'assistance publique. Si les revenus devenaient insuffisants pour rencontrer les dépenses effectuées, la différence devait être comblée par le fonds consolidé du revenu.

Les revenus et les dépenses du fonds de l'assistance publique n'ont pas été indiqués au compte d'opérations de la province avant le 30 juin 1937. Au 30 juin 1936, le déficit du fonds de l'assistance publique se chiffrait à \$6,127,469.81. Lors de son arrivée au pouvoir en 1936, l'Union Nationale a inscrit au compte d'opérations toutes les dépenses de la province, même les dépenses de l'assistance publique, les dépenses de chômage, ainsi que les dépenses imputables au capital. Avant cette date, seules les dépenses ordinaires apparaissaient au compte d'opérations. Cette méthode donnait aux contribuables une image incomplète de la situation financière du gouvernement.

De 1934 à 1939, le déficit annuel du fonds de l'assistance publique a été considéré comme une dépense extraordinaire. Après 1939, le déficit a été traité comme une dépense ordinaire. Depuis le 31 mars 1949, le gouvernement de l'Union Nationale a effectivement inséré toutes les dépenses et tous les revenus du fonds de l'assistance publique dans le compte d'opérations de la province, c'est-à-dire a adopté pour le fonds de l'assistance publique la même procédure que pour le fonds d'éducation. Il était impossible de faire davantage, car le paiement du capital et des intérêts de plusieurs émissions d'obligations faites par des institutions d'assistance publique est garanti par ce fonds.

La loi de l'assistance publique prévoyait l'imposition de plusieurs nouvelles taxes pour assurer des revenus à ce fonds particulier. En voici l'énumération : 1° la taxe sur les divertissements; 2° les droits perçus pour les licences de lieux d'amusements; 3° les droits perçus pour les licences des champs de course et les droits d'entrée aux champs de course; 4° l'honoraire d'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les champs de course et les droits imposés sur ces paris ou gageures; 5° une contribution annuelle de \$1,000,000 provenant des revenus nets de la Commission des liqueurs; 6° en 1926, c'est-à-dire cinq ans après la création du fonds de l'assistance publique, le gouvernement accordait une nouvelle source de revenus au fonds de l'assistance publique en imposant une nouvelle taxe, soit une taxe sur les repas. Le préambule de la loi mentionnait que les ressources du fonds de l'assistance publique avaient peine à suffire aux besoins et qu'en conséquence une nouvelle taxe était nécessaire; 7° en février 1932, soit six ans plus tard, le gouvernement a imposé une nouvelle taxe dans le but de tenter de combler pour la seconde fois le déficit du fonds de l'assistance publique. Il s'agissait de la surtaxe sur les divertissements.

L'étude des *Comptes publics* depuis 1934 permet la reconstitution complète de l'histoire financière du fonds de l'assistance publique. Si la pensée du législateur de 1921 avait été respectée, le déficit du fonds de l'assistance publique se serait chiffré, au 31 mars 1949, malgré deux nouvelles taxes, à la somme de \$52,284,407.73. Ce déficit s'établit comme suit :

Déficit accumulé en juin 1934.....	\$ 1,941,948.11
Dépenses extraordinaires (juin 1934 à juin 1939) ¹	10,299,155.20
Dépenses ordinaires (juin 1939 à mars 1949) ²	40,043,304.42
TOTAL.....	\$52,284,407.73

1. et 2. Moins les revenus du fonds de l'assistance publique.

Ce simple exposé des faits démontre toutes les erreurs évitées par le gouvernement de l'Union Nationale lors de la création du fonds d'éducation en 1946.

1°—Le fonds de l'assistance publique a été insuffisant pour assurer le règlement des problèmes d'assistance à la santé publique; le fonds d'éducation a permis le remboursement complet des dettes des commissions scolaires et il donnera maintenant au gouvernement le moyen d'aider les maisons d'enseignement supérieur et spécialisé;

2°—Les opérations du fonds de l'assistance publique ont été gardées secrètes jusqu'à la venue au pouvoir du gouvernement de l'Union Nationale; les opérations du fonds d'éducation, tout comme les résultats du fonds

de l'assistance publique, sont maintenant inscrites au compte d'opérations de la province;

3°—Le fonds de l'assistance publique démontrerait un déficit actuel de \$52,284,407.73 si le gouvernement n'avait pas comblé ces déficits à même ses revenus ordinaires; au contraire, le fonds d'éducation accuse des surplus, surplus qui doivent être consacrés exclusivement durant l'année suivante à des fins d'éducation;

4°—L'insuffisance du fonds de l'assistance publique oblige le gouvernement à puiser à même le fonds consolidé du revenu pour rencontrer les obligations que lui impose la loi; le fonds d'éducation au contraire jouit d'un revenu suffisant pour permettre au gouvernement de rencontrer toutes ses obligations urgentes en matières éducationnelles.

La conclusion est facile à dégager et je laisse aux membres de la Chambre le soin de le faire. La comparaison que je viens d'exposer vous donne une idée des méthodes utilisées par deux administrations différentes: l'une secrète, incomplète et aboutissant à un déficit; l'autre, pleine de lumière, complète et se couronnant par un surplus.

d) *Reduction de la dette nette de la province*

Au 31 mars 1945, soit à la fin de la dernière année financière de l'administration libérale, la dette nette de la province, c'est-à-dire la différence entre le passif et l'actif réalisable, s'élevait à la somme de \$308,242,000. Au 31 mars 1950, après cinq années d'administration de l'Union Nationale, elle s'établira à environ \$280,000,000, soit une diminution de \$28,242,000¹.

Le *Financial Post* du 11 février 1950, dans ses commentaires sur les finances de la province de Québec pour l'année 1949-50, déclare que l'objectif financier du gouvernement de la province est un programme de réduction graduelle de la dette :

"Quoi qu'il en soit, la province s'attend à couvrir à même ses revenus, ses dépenses ordinaires et ses dépenses en immobilisations dans l'année fiscale courante et revenir à son programme de réduction graduelle de la dette."

e) *Dette per capita*

Lors de la présentation du budget de 1947, j'avais souligné les conclusions d'une brochure de la Banque de Montréal sur la dette par tête de tous les gouvernements du pays. A ce moment, la dette par tête du gouvernement de la province de Québec était la plus basse de tous les gouvernements et elle s'établissait à \$101. A l'heure actuelle, notre dette par tête est encore la plus basse au Canada, et elle s'établit à \$82, soit une diminution de \$19. Voici d'ailleurs l'état de la dette par tête de tous les gouvernements du pays, d'après les derniers *Comptes publics* disponibles:

1. cf. Tableau n° 11, page 52.

Québec	\$ 82
Manitoba	92
Ile-du-Prince-Édouard	97
Ontario	123
Colombie canadienne	129
Alberta	139
Nouvelle-Écosse	173
Saskatchewan	176
Nouveau-Brunswick	230
Gouvernement fédéral	1,323 ¹

Les chiffres plus haut cités sont d'ailleurs confirmés par toutes les autorités en matière financière. Je lisais par exemple dans le *Star* de Montréal du 28 février 1949, la nouvelle suivante :

“L'Investment Dealers' Association of Canada publie chaque année une brochure au sujet de la dette obligataire du gouvernement fédéral et de chaque province. Chaque émission d'obligations est indiquée avec toutes les informations nécessaires, par exemple le taux d'intérêt, la date de l'échéance et les circonstances particulières qui peuvent l'influencer.

“Tout comme dans le passé, la brochure contient également une étude comparative sur la position financière et du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Elle démontre que c'est dans la province de Québec que la dette obligataire est la plus basse. Elle s'établit à \$82.21 par tête, comparativement à \$89.15 l'année précédente.”

Conclusion réconfortante, monsieur l'Orateur, le gouvernement de l'Union Nationale, tout en contribuant puissamment à réparer les erreurs du passé, tout en donnant à la province un essor incomparable vers la prospérité, tout en effectuant des dépenses imputables au capital pour un montant de plus de \$186,000,000, a tout de même réussi à diminuer, au cours des trois dernières années de son administration, la dette par tête de la province de \$19, puisqu'elle est passée de \$101 à \$82. Le Chef de l'Union Nationale n'est pas satisfait d'assumer pleinement ses responsabilités vis-à-vis de la génération actuelle, il diminue en même temps graduellement celles des générations futures. Son action bienfaisante se perpétuera dans l'avenir.

Monsieur l'Orateur, les chiffres comparatifs que je viens de vous soumettre ne constituent-ils pas une preuve irréfutable de la situation financière particulièrement brillante de notre province, en comparaison de la situation des autres gouvernements du pays. Loin de moi, la pensée de vouloir déprécier ce qui existe à l'extérieur où les circonstances sont différentes, mais la santé économique et financière du Québec est telle que tous les Canadiens peuvent s'en réjouir et en ressentir un sentiment de fierté bien légitime.

1. Ce chiffre est tiré du dernier rapport de la Banque de Montréal.

f) *Le service de la dette*

Me permettez-vous d'ajouter une dernière remarque dans le même ordre d'idées. L'intérêt sur la dette consolidée de la province ne représentait, pour l'année terminée le 31 mars 1948, que 5.8% du revenu ordinaire de la province. Toutes les charges de la dette, c'est-à-dire les intérêts, les fonds d'amortissement et l'amortissement de l'escompte sur la dette, ne représentaient pour la même année que 9.7% du revenu ordinaire.

Voici d'ailleurs, le pourcentage du revenu ordinaire de chaque province, consacré au service de la dette :

**ANNÉE FINANCIÈRE DES PROVINCES
SE TERMINANT EN 1948¹**

	Coût de l'intérêt sur la dette consolidée directe en pourcentage du revenu	Coût du service de la dette consolidée (y compris fonds d'amortissement de l'escompte) en pourcentage du revenu
Québec	5.8%	9.7%
Colombie canadienne	7.2%	15.8%
Alberta	7.3%	10.9%
Ontario	7.8%	11.9%
Ile-du-Prince-Édouard	8.6%	14.9%
Nouvelle-Écosse	9.4%	14.2%
Saskatchewan	10.2%	12.4%
Manitoba	10.7%	18.9%
Nouveau-Brunswick	14.9%	23.9%

Ces chiffres nous apportent une preuve nouvelle de la solidité financière de la province. Québec, avec la dette per capita la plus basse de tout le Canada, peut également consacrer la plus grande partie de ses revenus, soit au paiement de ses dépenses ordinaires, soit au paiement de ses dépenses imputables au capital.

1. Les chiffres de 6% et de 9% mentionnés dans la déclaration d'enregistrement de l'emprunt de New-York sont basés sur les chiffres contenus dans les *Comptes publics* de 1949. Comme les *Comptes publics* de toutes les provinces canadiennes pour l'année 1948-49 ne sont pas encore disponibles, il a fallu baser les calculs du tableau ci-haut sur les *Comptes publics* de l'année 1948.

g) Contributions au fonds d'amortissement

Le gouvernement charge à ses dépenses ordinaires ses contributions au fonds d'amortissement. Ces contributions serviront au rachat de notre dette obligataire. Depuis 1945, la province de Québec se maintient au premier rang des provinces canadiennes pour l'importance de ses contributions au fonds d'amortissement. Voici, d'après le rapport de janvier 1950 publié par *The Investment Dealers' Association of Canada*, le montant des fonds d'amortissement de chaque province du pays:

Québec	\$ 86,456,370
Ontario	48,530,000
Nouveau-Brunswick	25,855,175
Colombie Canadienne	25,799,877
Manitoba	24,092,768
Saskatchewan	23,321,218
Nouvelle-Ecosse	14,382,345
Ile-du-Prince-Edouard	1,820,326
Alberta	nil

Ces chiffres sont tirés des *Comptes publics* pour l'année 1949. Au 31 mars 1950, nos fonds d'amortissement s'élèveront à \$91,725,000.

h) Emprunts de la province

Durant l'année financière qui se terminera le 31 mars 1950, le gouvernement devait rencontrer l'échéance d'une émission d'obligations au montant de \$15,000,000 faite le 1er mars 1945, sur le marché de New-York. Ces obligations avaient été émises à 2% pour une période de cinq ans, pour rembourser un emprunt de \$15,000,000 contracté le 2 mars 1925, par le gouvernement Taschereau, au taux de 4½% et remboursable en argent américain. L'emprunt de 1945 devenait échu le 1er mars 1950 et nous avions cette année, dans les fonds d'amortissement, tout l'argent nécessaire au remboursement intégral de ce dernier emprunt. Cependant, par suite de la décision prise par les autorités fédérales en septembre dernier, de dévaluer le dollar canadien, le remboursement de l'emprunt américain aurait exigé de notre part un déboursé de \$16,575,000. En d'autres termes, la dévaluation de l'argent canadien se serait traduite pour la province en une perte de \$1,575,000. Nous devons dès lors chercher un emprunt de renouvellement à des conditions satisfaisantes et nous avons réussi. Le gouvernement a renouvelé l'emprunt de \$15,000,000 de 1945 à 2½% rachetable par anticipation, à compter du 1er février 1951. Cet emprunt, vendu au public à 100.1157% rapporte à la province 99.1157%. Il y a lieu toutefois de souligner que l'emprunt de 1945 a été obtenu au moment où subsistaient les contrôles de guerre et que depuis

ce temps, le taux d'intérêt moyen des bons du trésor fédéraux américains à 3 mois est passé de .375% en 1945 à 1.101% en janvier 1950.

Le 15 septembre 1949, le gouvernement de la province a effectué un emprunt de \$15,000,000 pour rembourser en partie une émission d'obligations de \$11,000,000 arrivée à échéance et pour combler en partie la différence entre les revenus versés au fonds consolidé et les dépenses qui y ont été imputées, en particulier un don à l'Université McGill, certaines dépenses imputables au capital pour la construction de ponts et l'acquisition de l'actif de la Quebec Pulp & Paper Corporation. Cet emprunt à 3% a été vendu au public à 99.50% et la province en a retiré 98.25%. Fait à remarquer, le syndicat de courtiers qui a effectué l'emprunt comptait des maisons de courtage de toutes les parties du pays.

Si la province de Québec n'a emprunté sur le marché qu'une somme de \$15,000,000 entre le 1er avril et le 15 décembre 1949, il faut également souligner que l'Ontario pendant la même période, a emprunté une somme de \$100,000,000, sans parler des emprunts de l'Hydro d'Ontario, la Nouvelle-Écosse \$28,000,000, la Colombie canadienne \$26,000,000 et le Nouveau-Brunswick \$14,500,000.

Au cours de l'année financière 1950-51, la province n'aura à rencontrer que des échéances d'obligations d'importance secondaire. En voici la liste:

ÉCHÉANCE	TAUX	MONTANT.
1er mai 1950.....	4%	\$ 500,000
15 juillet 1950.....	3%	1,000,000
15 mars 1951.....	4%	700,000
TOTAL.....		\$ 2,200,000

i) *Le crédit agricole* ¹

Une des œuvres les plus fructueuses du gouvernement de l'Union Nationale est celle du crédit agricole établi en 1936. Depuis son organisation jusqu'au 31 mars 1949, l'Office du crédit agricole a mis une somme de près de \$70,000,000 à la disposition de la classe agricole. Un total de 29,491 prêts ont été consentis de 1937 au 31 décembre 1949 pour un montant global de \$69,890,395. Les prêts payés depuis l'ouverture de l'Office jusqu'au 31 décembre dernier s'élèvent à 28,906 et se répartissent comme suit:

1. cf. Tableau n° 6, page 47.

a) Établissements.....	9,624	\$25,571,175
b) Consolidation de dettes.....	17,446	37,836,218
c) Concordats.....	1,836	4,961,202
TOTAL.....		\$68,368,595

À l'heure actuelle, il y a diminution graduelle des prêts consentis pour consolidation de dettes, mais par contre, augmentation régulière des prêts dits d'établissement, comme en fait foi le tableau qui suit:

PRÊTS D'ÉTABLISSEMENT

ANNÉES	NOMBRE DE PRÊTS
1937	331
1938	671
1939	900
1940	490
1941	541
1942	341
1943	224
1944	501
1945	652
1946	892
1947	1,163
1948	1,395
1949	1,523
TOTAL.....	9,624

Depuis le début de ses opérations, l'Office a reçu une somme de \$21,420,-132.34 en remboursement du capital emprunté. Cette somme se répartit comme suit:

a) Versements réguliers.....	\$ 8,487,288.93
b) Par anticipation.....	12,932,843.41
TOTAL.....	\$21,420,132.34

J'attire votre attention, monsieur l'Orateur, sur le fait que 5,318 emprunteurs ont remboursé intégralement leurs prêts et je suis heureux de proclamer qu'en 13 ans, l'Office n'a subi des pertes totales que pour l'infirme somme de \$222.18, soit 1c par \$3,000.

Alors que le crédit agricole provincial a versé en 13 ans la somme de \$68,368,595 aux cultivateurs de la province de Québec, le Prêt agricole canadien, organisme du gouvernement fédéral a versé aux cultivateurs de tout le pays, en l'espace de 21 ans, une somme de \$65,323,993.17, dont \$15,563,925.51 à des emprunteurs de la province de Québec. Ces chiffres prouvent d'une façon incontestable que la classe agricole de notre province a su reconnaître les multiples avantages de la loi québécoise du crédit agricole. De son côté, le gouvernement peut se glorifier de cette heureuse initiative. Dans l'opinion de certains experts, cette mesure de salut est unique au monde, puisque les pertes sur une somme de \$70,000,000 ne se chiffrent qu'à \$222.18. Tous les financiers américains avec lesquels j'ai été en relation depuis 1944, sont unanimes à louer notre système de prêt qu'ils estiment digne des plus grands éloges.

j) *L'électrification rurale*¹

Dans le but de continuer son œuvre d'assistance à la classe agricole, le gouvernement a établi en 1945, l'Office de l'électrification rurale, permettant ainsi la formation de coopératives d'électricité.

Depuis sa formation, jusqu'au 31 décembre 1949, l'Office a effectué des avances qui se chiffrent au montant de \$6,398,747.36. De ce montant, les coopératives ont déjà remboursé le trésor de la province d'une somme de \$159,624.16. L'Office de l'électrification rurale a également dépensé \$1,233,009.71 depuis 1945 pour l'organisation des coopératives, mettant à leur disposition ses ingénieurs, ses comptables, ses propagandistes, de même que l'outillage nécessaire à leur organisation. Sur le crédit total de \$12,000,000 autorisé par la Législature pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise des coopératives d'électricité, l'Office avait engagé \$9,938,995.91 au 31 décembre 1949. Le même organisme a encouragé les compagnies privées à étendre leurs lignes de distribution dans les régions rurales. En effet, un rapport sommaire des lignes construites par les coopératives et les compagnies privées d'énergie électrique révèle que depuis 1945, grâce à la coopération du gouvernement, 11,190 milles de lignes de distribution ont été construites dans la province, 3,441 par les coopératives et 7,749 par les compagnies privées. Pour la seule année 1949, les coopératives ont construit 1,326 milles de lignes et les compagnies privées 1,995. Ces nouvelles lignes de distribution ont permis à 74,557 nouveaux clients des régions rurales de bénéficier des avantages de l'électricité. Voici maintenant un tableau plus détaillé sur l'activité des coopératives et des compagnies dans le domaine de l'électrification rurale:

1. cf. Tableau n° 6, page 47.

	MILLES TERMINÉS		NOMBRE DE CLIENTS DESSERVIS	
	En 1949	Depuis 1945	En 1949	Depuis 1945
Par les coopératives	1,326	3,441	6,497	17,157
Par les compagnies	1,995	7,749	12,411	57,400
TOTAL	3,321	11,190	18,908	74,557

Il existait dans la province, au 31 décembre 1949, 32 coopératives d'électricité dont 5 étaient en même temps des coopératives de production et de distribution, soit celles de Gaspé, Sept-Iles, Golfe Saint-Laurent, Bonaventure et Petit Saguenay. Deux de ces coopératives produisent de l'énergie électrique à deux centrales différentes, la première pour le Golfe Saint-Laurent, à Magpie et à Havre Saint-Pierre, la deuxième pour Bonaventure, à New-Carlisle et à Bonaventure.

Le capital investi pour l'organisation de ces centrales électriques d'une puissance totale de 4,525 chevaux vapeur se chiffre à \$574,620. Il est donc permis de conclure, monsieur l'Orateur, qu'en quatre années d'opérations, l'Office de l'électrification rurale a apporté des preuves irréfutables de son action bienfaisante à travers toute la province, et toute la population louera la sagesse du ministre de l'Agriculture, qui, cette année, a demandé des crédits additionnels pour assurer l'expansion du crédit agricole et la diffusion de l'électricité dans nos campagnes.

*k) Service de l'habitation familiale*¹

Il y a deux ans, le gouvernement a adopté quatre lois pour favoriser la construction d'habitations familiales. L'une de ces lois permet au gouvernement, par l'entremise de l'Office du crédit agricole, de payer un subside au bénéfice de l'emprunteur, subside qui peut s'élever jusqu'à 3% d'intérêt, soit la différence entre un intérêt minimum de 2% et l'intérêt généralement exigé en pareils cas, soit 5%.

A l'heure actuelle, 269 Caisses populaires et 35 compagnies d'assurance, de fiducie ou de prêts autorisées par le gouvernement, coopèrent avec l'Office du crédit agricole pour aider, encourager et promouvoir la construction

1. cf. Tableau n° 6. Le rapport annuel de l'Office du crédit agricole au sujet du Service de l'habitation familiale donne un relevé des opérations au 31 décembre 1949. Les chiffres contenus plus haut sont tirés d'un rapport supplémentaire publié le 28 février 1950.

d'habitations familiales. Depuis la mise en vigueur de la loi, l'Office a donné suite à 2,589 requêtes. Au 28 février 1950, une somme de \$4,339,755 a été affectée au paiement des intérêts. Cette loi a encore permis aux Caisses populaires et aux compagnies qui ont conclu une entente avec le gouvernement de prêter la somme de \$13,897,134. Les hypothèques sont garanties par une valeur immobilière de \$20,483,717. En somme, les lois de l'habitation ont favorisé la construction de 2,589 maisons où 11,417 personnes ont pu trouver logement.

C'est là le résultat pratique d'une expérience faite dans le but d'améliorer la situation du logement dans notre province, tout en laissant aux pères de famille l'initiative de se construire eux-mêmes une maison. L'état n'intervient que pour diminuer les charges que doivent s'imposer les nouveaux propriétaires, car la loi autorise d'abord le gouvernement à leur rembourser la majeure partie des intérêts et elle autorise ensuite les corporations municipales à leur accorder des commutations de taxes.

Il faut de plus souligner que si la classe ouvrière utilise la formule coopérative, le coût de la construction d'une maison peut être dans certains cas diminué de beaucoup. C'est ce qu'ont prouvé les expériences faites en particulier à Trois-Rivières, grâce à l'initiative de monsieur le Chanoine Chamberland. La formule coopérative a aussi donné d'heureux résultats à Hull, Montréal, Plessisville et Asbestos. Qu'il nous soit donc permis d'affirmer que l'aide des coopératives rend plus facile la réalisation d'un programme d'habitations familiales.

III

CONSIDÉRATIONS SUR LE BUDGET 1950-1951

Le gouvernement de l'Union Nationale a assuré à la province, au cours de ces cinq dernières années, une politique financière faite d'équilibre et de stabilité. Il a accordé une attention toute spéciale à la solution des problèmes les plus urgents qui se posaient dans le domaine de l'éducation et de la santé. Il a également considéré comme primordial pour l'avenir, le développement de nos ressources naturelles et l'amélioration des voies de communication entre les paroisses rurales et les différentes régions de la province. De plus, il a donné à l'agriculture et à la colonisation des crédits beaucoup plus importants que ceux qui avaient été accordés à ces ministères dans le passé. Les prévisions budgétaires pour 1950-51 estiment que les revenus de la province s'élèveront à \$201,349,960. De ce montant, le gouvernement aura besoin d'une somme de \$169,599,860 pour ses dépenses ordinaires et d'une somme de \$31,015,000 pour ses dépenses imputables au capital. En d'autres termes, les dépenses globales seront de \$200,614,860. Le surplus au compte ordinaire atteindra donc \$31,750,100 et le surplus

global, c'est-à-dire la différence entre les revenus ordinaires et toutes les dépenses, formera un total de \$735,100^{1 2}.

Dans leur ensemble, les prévisions budgétaires de 1950-51 demeurent à peu près les mêmes que celles de l'année dernière. Nous avons cru nécessaire de maintenir l'équilibre entre nos dépenses et nos revenus. Ce serait un risque à l'heure actuelle de trop escompter sur l'accroissement progressif de nos revenus. Au début de 1949-50, nos revenus enregistraient chaque mois une augmentation, par rapport aux chiffres correspondants de l'année précédente. Toutefois, un certain fléchissement a semblé se produire au cours des derniers mois. C'est la raison pour laquelle nous avons cru sage d'accorder aux divers ministères des crédits à peu près équivalents dans leur ensemble à ceux de 1949-50.

Cette année, nous avons inscrit au chapitre de nos revenus, tout comme nous l'avons fait pour les revenus du fonds de l'assistance publique, les revenus probables du fonds d'éducation, soit \$19,500,000. D'un autre côté, nous avons indiqué au chapitre des dépenses, sous le titre de dépenses statutaires, certains crédits qui seront payés à même les revenus du fonds d'éducation, soit \$11,500,000 pour l'Instruction publique, \$2,000,000 pour le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse et \$6,000,000 au budget du ministère des Affaires municipales pour le service des obligations émises en remboursement des dettes des commissions scolaires. Cette nouvelle présentation explique en grande partie l'augmentation des revenus et des dépenses, comparativement avec les prévisions de l'année dernière.

En plus des revenus spécifiques du fonds de l'assistance publique qui n'apparaissent pas autrefois dans l'estimation des revenus probables de la province, en plus des revenus du fonds d'éducation, nous avons inséré cette année dans l'état des revenus probables, les revenus de la taxe spéciale imposée sur les spiritueux en 1932, par le gouvernement Taschereau. Le produit de cette taxe n'a jamais été indiqué dans le compte d'opération, parce que la loi de 1932 stipulait qu'il devait être appliqué en déduction du coût du service de la dette. Cette mesure toutefois se traduit par une augmentation corrélative au chapitre des revenus et des dépenses et peut laisser croire à première vue, à une augmentation dans le coût du service de la dette. Les revenus du fonds de l'assistance publique, les revenus du fonds d'éducation et ce revenu spécifique destiné à réduire le coût de la dette publique augmentent en apparence le montant total de nos revenus, si nous les comparons aux prévisions antérieures. Le gouvernement utilise cette méthode afin de donner aux contribuables une vue d'ensemble de tous nos revenus et de toutes nos dépenses.

Si les crédits accordés aux divers ministères sont à peu près les mêmes que ceux demandés à la Législature au cours de la dernière session, ceci ne veut pas dire que le gouvernement a l'intention de restreindre son action

1. cf. Tableau n° 12, page 53.

2. cf. Tableau n° 13, page 54.

et de ralentir sa marche vers le progrès dans les domaines de l'éducation, de la santé ou des travaux publics.

Au cours des dernières années, nous avons voulu combler les lacunes des administrations précédentes, nous avons dû résoudre des problèmes demeurés sans solution. Nous espérons voir bientôt le jour où nous pourrions uniquement regarder l'avenir, sans avoir à nous pencher sur les problèmes du passé.

Je me contenterai de faire une revue très rapide des crédits demandés. Mes collègues sauront, lors de la discussion de ces crédits, donner aux membres de la Chambre toutes les explications nécessaires. Ils sauront également expliquer la nature et les raisons de leurs demandes.

1° — L'éducation

Les crédits du département de l'Instruction publique s'élèvent à \$18,114,300, montant sensiblement égal à celui de l'année dernière. Le département continuera d'aider les commissions scolaires, en particulier pour la construction ou la réparation d'écoles. Depuis 1944, le gouvernement a versé la somme de \$27,616,898.74 comme contribution à la construction de nouvelles écoles, dont le coût total a été de \$37,710,151¹.

Le département a ainsi contribué à la construction de 1,089 écoles et à la réparation de 6,295 anciennes écoles.

Le budget du Secrétariat provincial s'élève à la somme de \$3,114,100. Il contient en particulier un montant de \$1,702,600 pour des octrois annuels aux quatre universités de notre province. Ces octrois annuels s'ajoutent aux subventions spéciales déjà accordées par le gouvernement, lors des souscriptions publiques qui doivent servir à l'amélioration de l'enseignement universitaire. Ces subventions s'établissent comme suit:

UNIVERSITÉS	MONTANTS AUTORISÉS	MONTANTS PAYÉS
Université McGill.....	\$ 1,500,000	\$ 1,500,000
Université de Montréal.....	2,800,000	2,500,000
Université Laval.....	4,000,000	2,000,000
University of Bishop's College.....	1,000,000	1,000,000
	\$ 9,300,000	\$ 7,000,000
Solde dû.....		\$ 2,300,000

1. cf. Tableau n° 14, page 55.

Le budget du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse s'élève à \$21,669,400, dont \$1,350,000 pour des dépenses imputables au capital. Ce dernier montant servira à la construction et à l'agrandissement d'écoles techniques et d'écoles d'arts et métiers. Ces crédits dépassent de \$3,000,000 ceux de l'année dernière. Cette augmentation s'explique par le développement continu de nos écoles spécialisées où se donnent des cours le jour et le soir. Le nombre des élèves est passé de 16,446 à 18,569 au cours de la dernière année. L'adoption de mesures de plus en plus efficaces pour la réhabilitation de la jeunesse délinquante exige également des crédits plus élevés. Les pensions de vieillesse, les pensions aux aveugles et les allocations aux mères nécessiteuses exigent de plus, d'année en année, des crédits toujours plus considérables. Ainsi par exemple, les allocations aux mères nécessiteuses ont coûté à la province en 1948-49 la somme de \$5,427,134.60 ; en 1949-50, la somme de \$5,624,500. Les prévisions budgétaires estiment que ces allocations coûteront à la province en 1950-51, la somme de \$5,807,700.

2° — La santé

Le ministère de la Santé continuera de travailler à l'amélioration des mesures destinées à protéger la santé publique. La population des régions rurales de la province pourra compter sur l'attention du département pour recevoir les secours de médecins et de garde-malades. Le budget contient de plus des crédits pour la construction de dispensaires dans les centres de colonisation et sur la Côte nord. L'augmentation du budget du ministère de la Santé s'explique en très grande partie par les dépenses sans cesse grandissantes occasionnées par des hôpitaux de plus en plus nombreux. Depuis le 1er janvier 1949, les malades disposent de 1,450 nouveaux lits. Malgré ces progrès, il arrive très souvent à l'heure actuelle que les institutions d'hospitalisation ne peuvent répondre à toutes les demandes d'admission. Le devoir du gouvernement est donc de poursuivre sa politique de bienfaisance en augmentant graduellement le nombre de lits dans les hôpitaux.

Le ministère de la Santé intensifiera sa lutte contre la tuberculose et il me plaît à ce sujet, de souligner un article élogieux publié dans le *Star* de Toronto, le 25 janvier 1950, sous le titre: "*Quebec Turns the T.B. Tide*":

"La province de Québec, écrit Ed. Bantey, qui possédait le plus haut taux de mortalité dans le domaine de la tuberculose possède actuellement un programme de prévention qui épargne cinq cents vies par année.

"A l'heure actuelle, la province possède douze hôpitaux considérables pour les tuberculeux avec plus de 4,000 malades hospitalisés. A la fin de 1950, lorsque l'hôpital de Rosemont ouvrira ses portes, 500 nouveaux lits seront mis à la disposition des personnes qui souffrent de la tuberculose.

"A l'heure actuelle, la province de Québec dépense \$20,000,000 par année pour vaincre la tuberculose. Les dépenses toutefois seront moins fortes au cours des prochaines années. Actuellement, les nouveaux hôpitaux peuvent rencontrer les besoins immédiats de la population.

Chacun sait que le *Toronto Star* est un journal libéral militant. Ce témoignage donné à mon collègue, le Ministre de la Santé, n'est-il pas très éloquent ?

Ce même journal souligne également que si la présente campagne contre la tuberculose se poursuit avec autant de vigueur, il est certain qu'avant longtemps le nombre des décès causés par la tuberculose diminuera considérablement.

En l'espace d'une seule année, quatre institutions pour le bénéfice exclusif des tuberculeux ont ouvert ou ouvriront leurs portes dans la province. Au cours des derniers mois, il y eut l'inauguration du sanatorium de Sainte-Germaine de Dorchester et de la nouvelle aile du sanatorium de Mont-Joli et prochainement il y aura l'inauguration du sanatorium de Gaspé et de celui de Macamic.

3° — L'agriculture et la colonisation

Le budget du ministère de l'Agriculture s'élève à \$12,254,100, tandis que celui du ministère de la Colonisation s'élève à \$9,012,000, c'est-à-dire qu'une somme de plus de \$21,000,000 sera consacrée durant la prochaine année au profit des cultivateurs. Cette somme inscrite au budget de l'Agriculture et de la Colonisation est complètement indépendante des montants que le gouvernement met par exemple à la disposition de la classe agricole par l'entremise de l'Office du crédit agricole et de l'Office de l'électrification rurale.

Le ministère de l'Agriculture poursuivra avec efficacité sa politique de drainage des terres. L'ancien Chef de l'Opposition, l'honorable Adélarde Godbout, déclarait un jour en Chambre, que 80% des terres arables de la province de Québec étaient insuffisamment drainées. Or, en cinq ans, l'administration libérale a dépensé pour le drainage des terres \$2,567,110.35, tandis que le gouvernement de l'Union Nationale a dépensé pendant sept ans \$16,425,042.84.

Le département recevra des crédits plus élevés, afin d'aider les cultivateurs à exécuter des travaux mécanisés sur leurs fermes.

Mon collègue, l'honorable Ministre de la Colonisation, mérite certes la reconnaissance des colons pour sa sollicitude constante et pour la création par une loi spéciale de l'Ordre du mérite du défricheur.

4° — Les ressources hydrauliques

Le budget du département des Ressources hydrauliques a été augmenté d'une façon sensible. La Commission des eaux courantes doit exécuter l'an prochain des travaux très importants sur la rivière Manouane et au lac Kénogami. Le coût total de ces travaux dépassera \$2,000,000 et

leur réalisation se traduira dans l'avenir par une augmentation substantielle de nos revenus.

5° — La voirie

Le budget du ministère de la Voirie contient des prévisions au montant de \$16,940,000 au chapitre des dépenses ordinaires et de \$21,000,000 au chapitre des dépenses imputables au capital. Le gouvernement continuera l'exécution de la politique de voirie entreprise en 1945. Il accordera beaucoup d'attention à l'entretien et à l'amélioration de la voirie rurale et il consacrera de plus des sommes importantes pour moderniser les voies de communication qui relient les principaux centres urbains. Depuis 1945, des travaux ont été exécutés sur 10,992 milles de chemins et à l'heure actuelle, le ministère entretient à ses frais 6,523 milles de grandes routes et 16,839 milles de chemins municipaux, soit un total de 23,362 milles.

Les principaux projets étudiés par les ingénieurs ont trait à l'amélioration des routes suivantes: route n° 2 entre Saint-Honoré et Rivière-du-Loup, route n° 3 entre Yamaska et Sorel, route n° 7 entre Pike River et Philipsburg, route n° 11 entre Saint-Jovite et Labelle et entre L'Annonciation et Lac-Saguay et la route n° 53 entre Saint-Henri et Sainte-Germaine. Le ministère projette de continuer les travaux de reconstruction de la route de la Gaspésie, entre Saint-Joachim de Tourelle et Saint-Majorique et entre Saint-Jean-l'Évangéliste et Matapédia, la reconstruction de la route Grand'Mère-La Tuque, ainsi que la reconstruction de la route du Lac Saint-Jean.

6° — Les travaux publics

Le budget du ministère des Travaux publics est sensiblement le même que celui demandé à la Législature au cours de la dernière session. L'an dernier, ce ministère a construit 160 nouveaux ponts et effectué des travaux de réparation à 930 autres. Sur les 160 ponts, 120 ont été construits de façon permanente, c'est-à-dire en béton ou en acier. Depuis 1944, jusqu'au 1er avril 1949, 550 nouveaux ponts ont été construits. La même politique sera continuée cette année. Ce ministère est de plus chargé de l'entretien de toutes les propriétés du gouvernement, soit les palais de justice, les prisons, les bureaux des différents ministères, les écoles spécialisées, etc.

Le budget de ce département contient des crédits plus élevés pour aider les municipalités à prendre les mesures nécessaires pour la protection contre l'incendie. Au cours de l'année dernière, 98 corporations municipales ont organisé un service de prévention contre les incendies ou ont amélioré celui qu'elles possédaient déjà. En vue de protéger de la destruction par le feu, nos églises, nos écoles, nos couvents, nos usines et nos résidences, une somme de \$548,000 a été distribuée en octrois aux corporations municipales au cours de l'année 1949-50. Cette année, un crédit de \$500,000 est demandé

pour les mêmes fins. En vertu de la loi, le gouvernement peut accorder sur production des factures, un octroi égal à 50% de la dépense faite par une municipalité pour des fins de protection contre l'incendie. Durant cinq ans, l'administration libérale a payé, en vertu de cette loi, une somme de \$182,000 et pendant cinq ans également, en vertu de la même loi, l'Union Nationale a accordé aux municipalités une somme de \$1,234,000 soit sept fois plus. Ce dernier montant a été partagé entre 500 municipalités de la province. De plus, d'après les statistiques fournies aux membres de la Chambre par mon collègue, l'honorable Ministre des Travaux publics, l'ancienne administration a dépensé \$375,000 pour accorder \$182,000 en octrois. C'est-à-dire que chaque dollar d'octroi coûtait deux dollars au gouvernement, tandis que sous l'administration de l'Union Nationale, il en coûte au gouvernement que la somme de \$0.34 pour chaque dollar d'octroi.

7° — Les mines

J'éprouve, comme ancien ministre des mines, un grand plaisir à féliciter mon collègue l'honorable Ministre des Mines pour l'excellent travail qu'il poursuit avec l'aide de ses collaborateurs. L'année 1949 a été une année record. En dépit du fait que les rapports sont encore incomplets, il est certain que la valeur de la production minérale excédera \$164,000,000.

Les régions minières de l'Abitibi et du Témiscamingue, aussi bien que celles des Cantons de l'Est qui constituent le royaume de l'amiante, connaissent un progrès croissant. Les villes minières comme Rouyn, Noranda, Amos, Malartic, Val d'Or, Thetford-Mines, Asbestos prennent une importance de plus en plus grande.

Comme j'ai eu l'occasion de le signaler dans la première partie de mes observations, le Nouveau-Québec connaîtra, au cours des prochains mois une activité prodigieuse. La production commencera l'été prochain à Havre Saint-Pierre et selon toute apparence la construction du chemin de fer de Sept-Iles à Burnt Creek au Labrador, sur un longueur de 360 milles, devrait commencer bientôt. Enfin, dès ce printemps une nouvelle ville minière s'élèvera dans la région de Chibougamau, où d'importantes découvertes attirent l'attention de tous les prospecteurs de l'est du Canada.

Le premier Ministre a laissé entendre, ces jours derniers, qu'une nouvelle très intéressante pour le développement minier de la Gaspésie, serait bientôt rendue publique. Bref, dans un avenir rapproché la province de Québec occupera dans le domaine minier une place de premier plan, tout comme dans l'industrie de la pulpe et du papier.

* * *

Le gouvernement demande à la Législature des crédits aussi considérables que l'année dernière parce qu'il désire conserver la foi en l'avenir du Québec. Les crises économiques sont avant tout des crises de confiance et

si nous continuons de regarder l'avenir avec autant d'espoir que les années dernières, nous saurons éviter la venue des jours de misère. Nombre d'industries qui se sont développées à cause de la guerre ont vu leur activité réduite depuis la fin des hostilités; je pense en particulier à l'industrie de la construction maritime. Heureusement, elles ont été remplacées et les positions perdues sont compensées par des gains dans d'autres domaines.

Le gouvernement consacre de plus comme par les années passées une partie importante de ses revenus pour des dépenses imputables au capital, parce qu'il désire inciter l'industrie à consacrer une partie de ses profits à l'exécution de travaux permanents et utiles aux générations futures. Le *Monetary Times* de janvier 1950 soulignait que les industries de la province avaient effectué en 1948 des dépenses imputables au capital pour un montant de \$174,540,000. Pour 1949, ces dépenses se sont chiffrées à \$161,621,000. Cette politique est la meilleure preuve de leur foi en l'avenir du Québec. Nous souhaitons simplement voir ces dépenses augmenter et se maintenir à un très haut niveau.

Cette activité économique remplace avec avantage l'activité du temps de guerre et nous permet de prendre dans la vie industrielle canadienne une place de premier plan. J'ai analysé au début les progrès réalisés au cours des cinquante dernières années; j'ai souligné nos espoirs basés sur la production de plus en plus grande des matières premières. Ces matières premières pourront être transformées par l'industrie manufacturière de notre province dans des proportions de plus en plus considérables. Elles ne seront transformées dans la province que si la jeunesse qui fréquente nos universités, nos écoles techniques et nos écoles d'arts et métiers, possède assez l'amour du travail pour atteindre cet objectif. C'est l'énergie et l'initiative féconde de nos hommes d'affaires et de nos techniciens qui assurent à notre province, à l'heure actuelle, par exemple le premier rang dans l'industrie du tabac, dans la fabrication des appareils électriques, dans la fabrication du cuir et de la chaussure, de la soie artificielle, de la confection pour dames et de la confection pour hommes, etc.

A mon avis, ces réflexions constituent des preuves irréfutables de l'expansion industrielle du Québec. Notre province s'enrichit pendant que sa dette diminue et c'est là, à mon avis, le signe incontestable qu'elle possède à la fois un chef et un gouvernement soucieux de l'intérêt et du bien-être des contribuables et qui travaillent avec ardeur pour assurer leur prospérité matérielle.

IV

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'année 1949-50 n'a apporté aucun changement dans le domaine des relations financières des provinces et du gouvernement fédéral. Il semble cependant que les provinces signataires de l'entente de 1945 se rendent

compte de plus en plus qu'elles ont accepté des conditions peu favorables. Seules les provinces de Québec et d'Ontario ont refusé de la signer. L'attitude actuelle de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta est très catégorique. Certaines provinces, comme la Colombie canadienne, se sont trouvées dans l'obligation d'imposer des taxes supplémentaires aux contribuables pour parer à l'insuffisance des revenus qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral en échange de leurs droits de taxation. Ces jours derniers, le ministre des finances de la Colombie, l'honorable Herbert Anscob, déclarait qu'à raison de l'entente conclue avec le gouvernement fédéral, sa province perdait en une seule année, une somme d'environ \$20,000,000. Elle reçoit annuellement du gouvernement fédéral un montant de \$24,000,000, mais l'honorable M. Anscob prétend que sa province devrait plutôt retirer la somme de \$40,000,000, soit sa véritable part d'impôt sur les corporations, sur le revenu des particuliers et sur les successions. En effet, les statisticiens du gouvernement fédéral admettent que ces trois sources de revenus dans la Colombie canadienne rapportent chaque année à Ottawa la somme de \$158,000,000.

D'autres provinces signataires de l'entente devront dans un avenir rapproché suivre une ligne de conduite semblable à celle de la Colombie canadienne. Le discours du trône du Nouveau-Brunswick, tel que rapporté dans le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean du 8 mars dernier, mentionnait :

"De bonne heure en janvier, une conférence fédérale-provinciale a été tenue à Ottawa dans le but de trouver une formule pour amender la constitution canadienne dans notre propre pays. Mon gouvernement . . . a proposé que la constitution elle-même devrait être établie au Canada . . . qu'elle devrait être un instrument purement canadien sujet à aucun contrôle en dehors de ce pays. En faisant cette proposition, mon gouvernement tient compte de la présente insécurité des provinces et du besoin de protéger plus entièrement les droits, les privilèges, les immunités et les pouvoirs qui devaient être assurés lorsque notre système fédéral de gouvernement a été établi, en 1867."

Quelques semaines auparavant, des doléances de même nature se retrouvaient dans le discours du trône du Manitoba. Suivant le *Winnipeg Free Press* du 15 février 1950, le discours du trône comportait les paroles suivantes :

"L'entente qui existe à l'heure actuelle entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet des pouvoirs de taxation, disparaîtra dans un avenir rapproché à moins qu'elle ne soit renouvelée.

Le même journal ajoutait :

"Un des points principaux de la conférence fédérale-provinciale de l'automne prochain portera sur le renouvellement et la révision de cet accord. Le gouvernement est d'avis que le renouvellement d'un accord financier comportant des termes avantageux est de la plus haute importance pour le Manitoba."

Le *Winnipeg Free Press* soulignait encore d'après le discours du trône, que

"Les sources ordinaires de revenus de la province étaient mal définies (*ill-designated*) pour rencontrer de façon permanente les grandes dépenses que le gouvernement de cette province est maintenant appelé à faire."

De plus, la plupart des organisations professionnelles du pays réclament des réformes et demandent aux gouvernements canadiens une classification définitive des impôts. La Chambre de commerce canadienne, qui groupe des hommes d'affaires de toutes les provinces du pays, lors de son assemblée annuelle d'octobre 1949, adoptait une résolution contenant le vœu suivant :

“Il y a nécessité urgente d'établir clairement les juridictions fiscales respectives des gouvernements fédéral et provinciaux, afin que tous les gouvernements concernés sachent sur quels revenus compter pour faire face à leurs besoins et pour éviter la duplication des rouages gouvernementaux et l'augmentation des dépenses et du fardeau des citoyens.”

La Chambre de Commerce a présenté, lundi dernier le 13 mars, un nouveau mémoire aux autorités fédérales. Les membres de la Chambre canadienne ont émis l'opinion

“que le taux actuel de la taxe tue dans l'œuf la création de toute richesse privée, et que la hausse constante des dépenses gouvernementales ainsi que le maintien de taxes élevées peuvent entraîner des dangers pour l'avenir économique de notre pays.”

De plus, le mémoire de la Chambre de Commerce contient nombre d'importantes suggestions, dont les suivantes :

1° — Établissement d'une commission royale pour faire enquête sur l'organisation et l'administration du gouvernement.

2° — Égalité de taxes pour tous les genres d'entreprises, privées, publiques ou gouvernementales.

3° — Revision des ententes fiscales entre le fédéral et les provinces et une définition claire des domaines de taxation fédéral ou provinciaux.

Nous nous souvenons, monsieur l'Orateur, qu'en 1945, lors de la conférence fédérale-provinciale, c'est le Manitoba qui, le premier, a accepté les conditions offertes par le gouvernement fédéral. En 1937, à la demande du Manitoba, le gouvernement fédéral a nommé la Commission Rowell-Sirois qui fut chargée d'enquêter sur les relations financières entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les recommandations de cette Commission ont été reprises sous une forme modifiée par le gouvernement fédéral, en 1945. Il semble donc que les provinces canadiennes dans leur ensemble, pour faire face aux obligations qui leur sont dévolues normalement en temps de paix, doivent désormais obtenir de nouvelles sources de revenus, afin de satisfaire le minimum des demandes auxquelles elles doivent donner suite. Déjà, la Colombie canadienne a été forcée d'imposer des taxes supplémentaires aux contribuables, et spécialement une taxe de vente, à cause de l'insuffisance des revenus qu'elle reçoit d'Ottawa, en vertu de l'entente de 1945. Ces jours derniers, la Saskatchewan annonçait son intention d'imposer une taxe directe de 3% pour rencontrer les exigences de son plan d'hospitalisation. Le Nouveau-Brunswick est dans l'obligation d'imposer de nouvelles taxes pour faire face aux exigences administratives les plus urgentes. D'autres provinces, au cours de la présente année, devront probablement adopter la même attitude.

Dans le Québec, si le développement industriel et économique se poursuit au même rythme, si le gouvernement veut continuer sa contribution à l'expansion industrielle de la province, il est normal de penser que nos obligations continueront d'augmenter. Toutefois, depuis 1944, le gouvernement a payé la majeure partie de ses dépenses imputables au capital à même ses revenus ordinaires, alors que normalement ces dépenses peuvent être payées au moyen de l'emprunt. Notre province pourrait donc à la rigueur envisager une augmentation de ses dépenses sans imposer de nouvelles taxes. Cependant, certaines sources de revenus, qui sont la propriété des provinces et qui sont actuellement drainées vers le trésor fédéral, permettraient, si elles étaient laissées aux provinces, d'améliorer davantage nos services d'éducation et de santé et de diminuer de nouveau les charges actuellement imposées aux corporations municipales et aux commissions scolaires.

Le mécontentement exprimé par les provinces signataires de l'entente financière de 1945 démontre la prévoyance du Chef de l'Union Nationale. Le désir presque unanime des principales associations du pays n'est en définitive que la consécration de la politique formulée par le Premier Ministre de notre province, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945, politique exposée à maintes reprises au grand public ainsi qu'aux membres de l'Assemblée législative. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de rappeler qu'au cours de la session de 1947, parlant de la loi concernant les relations provinciales-fédérales, il déclarait :

"Nous demandons le pouvoir d'aller à Ottawa avec un mandat précis pour essayer de clarifier et de délimiter les pouvoirs de taxation une fois pour toutes. Nous voulons mettre de la clarté et de la modération dans le seul but de sauver la Confédération."

Jusqu'ici, tous les principaux jugements qui, à ma connaissance, ont été portés sur les ententes fédérales-provinciales de 1945 sont nettement défavorables. Ce sentiment presque unanime de désapprobation n'est-il pas une justification très éloquente de l'attitude sage et clairvoyante prise à cette époque par le Chef de notre province ?

En fait, il semble, à l'heure actuelle, que le gouvernement fédéral soit plus disposé à coopérer avec les gouvernements provinciaux. La conférence fédérale-provinciale de janvier 1950 a réjoui tous les véritables Canadiens, tous ceux qui croient à la survivance de la Confédération canadienne. Ce magnifique esprit de coopération, semblable à celui qui inspirait les Pères de la Confédération, permettra, nous l'espérons, aux gouvernements du pays d'établir une fois pour toutes, en face des besoins de l'heure, une classification plus claire et plus précise et une répartition plus équitable de toutes les sources de revenus. Le mot du premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable John McNair, est bien significatif : "*Statesmanship in Canada, at this moment, a-t-il dit, is on a very high level*".

Espérons, monsieur l'Orateur, qu'il sera possible de reprendre dans une atmosphère aussi digne, l'étude des problèmes qui ont fait l'objet des confé-

rences antérieures. L'attitude du gouvernement fédéral a été moins intransigeante que dans le passé et cette attitude conciliante a contribué largement au succès de la conférence de janvier 1950. Si cette attitude avait été adoptée durant les délibérations de 1945 et 1946, il est probable que les problèmes de taxation seraient aujourd'hui définitivement résolus pour le bien de tous les contribuables, des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral lui-même.

Certes, cette grave question de la délimitation des sources de taxation doit être réglée sans délai. Des études comparatives démontrent que les revenus provinciaux, en comparaison des revenus du gouvernement fédéral, diminuent sans cesse. Voici d'ailleurs, d'après les dernières statistiques officielles, de quelle façon s'établit en pourcentage la répartition des impôts au pays en 1939 et en 1947:

EN 1939

Total des impôts perçus dans le pays	\$ 914,000,000	
Gouvernement fédéral	468,000,000	(51.2%)
Gouvernements provinciaux	172,000,000	(18.8%)
Gouvernements municipaux	274,000,000	(30%)

EN 1947

Total des impôts perçus dans le pays	\$3,196,000,000	
Gouvernement fédéral	2,452,000,000	(76.7%)
Gouvernements provinciaux	398,000,000	(12.5%)
Gouvernements municipaux	346,000,000	(10.8%)

Ces tableaux indiquent clairement que le gouvernement fédéral retire plus de 75% des impôts payés par le contribuable canadien, tandis que les gouvernements provinciaux et les municipalités retirent à peine 10%. N'oublions pas que dans les provinces, outre le gouvernement, deux autres organismes, soit les corporations municipales et les commissions scolaires, doivent puiser dans les sources de revenu laissées aux gouvernements provinciaux par l'Acte de 1867.

A mesure que le pourcentage des revenus provinciaux diminue, dans la même mesure, le pourcentage des revenus des corporations municipales et des commissions scolaires diminue. Comme ces corporations relèvent directement des gouvernements provinciaux, qu'elles exercent des pouvoirs qui sont en réalité des pouvoirs provinciaux, les gouvernements des provinces rencontrent parfois des difficultés considérables pour leur venir en aide

parce qu'en réalité la proportion de leurs obligations augmente pendant que la proportion de leurs revenus diminue.

Nous avons un droit constitutionnel très clair à la taxation directe. Le gouvernement fédéral, qui possède un droit constitutionnel sur la taxe indirecte, prétend exercer un droit analogue sur la taxe directe. Toutefois, le droit des gouvernements provinciaux en matière de taxation directe est antérieur au droit du gouvernement fédéral. C'est là l'aspect juridique du problème. Mais même en laissant de côté cet aspect juridique et en examinant la question au strict point de vue du bien-être de la communauté, nous arrivons à la conclusion que le système fiscal appliqué présentement au Canada, à raison des exigences actuelles du gouvernement fédéral, est contraire au bon sens. Admettons pour le bénéfice de la discussion seulement que le gouvernement fédéral avait pleinement le droit, pour la poursuite de la guerre, d'envahir tous les champs de la taxation directe. Il n'en demeure pas moins vrai que le niveau de l'impôt, si nous comparons les dépenses fédérales du temps de guerre aux dépenses fédérales du temps de paix, n'est pas conforme à l'équité. Et cependant, la constitution laisse aux provinces tous les problèmes les plus importants de politique intérieure, tous les problèmes qui touchent au droit civil, à la famille, à l'organisation interne de la société, à la sécurité individuelle et sociale, à la santé, à l'éducation, etc. Pour travailler efficacement à la poursuite de la paix, du bien-être et de la prospérité des citoyens, ces problèmes doivent être résolus et c'est là la responsabilité des administrations provinciales. Leurs responsabilités sont d'autant plus lourdes que le budget fédéral n'a pas diminué sensiblement depuis la guerre et que l'immense majorité des sources de revenus attribuées à l'État par le peuple canadien est encore absorbée par le gouvernement fédéral. Nombre d'œuvres de paix pourraient être réalisées par les gouvernements provinciaux, par le gouvernement de Québec en particulier, si ces gouvernements pouvaient entrer de nouveau en possession définitive des sources de revenus que la constitution leur a garanties. C'est là le seul moyen de rétablir l'équilibre dans notre pays.

En 1942, par exemple, le gouvernement fédéral s'était engagé, à l'expiration de l'entente signée avec les gouvernements provinciaux à réduire son taux d'impôt sur le revenu des corporations d'au moins 10%, afin de permettre aux autorités provinciales de remettre en vigueur leur taxe sur les corporations. En fait, le gouvernement fédéral a, le 31 août 1946, réduit son impôt sur le revenu des corporations de 40% à 30%. Cependant, en 1949, il a augmenté de nouveau cet impôt à 33% contrairement à l'esprit de la convention de 1942. Et voici comment le *Globe & Mail* du 24 mars 1949, commentait une déclaration de l'honorable Leslie M. Frost, trésorier de la province de l'Ontario et aujourd'hui Premier Ministre de cette province sous le titre: *Une promesse est sacrée seulement si elle accommode Ottawa.*

“Les obligations solennelles contractées par le gouvernement fédéral sont sacrées aussi longtemps qu'elles accommodent ce gouvernement. C'est ce que l'honorable Leslie Frost, trésorier de la province, a déclaré hier à l'Assemblée

législative. Il critiquait l'administration fédérale d'avoir augmenté l'impôt sur les corporations dont les profits imposables sont supérieurs à \$10,000 par année.

“L'augmentation de 3% annoncée par l'honorable Douglas Abbott, ministre des Finances, constitue, a-t-il dit, une violation directe de l'esprit de l'accord entre le gouvernement fédéral et les provinces en vertu duquel certaines taxes ont été suspendues pendant la guerre.

“Les amendements à la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et à la loi sur la taxation des surplus de bénéfices stipulent que la taxe sur les profits des corporations devait être de 30%. Alors que la taxe sur les profits des corporations jusqu'à concurrence de \$10,000 a été réduite à 10%, toutes les autres devront payer 33%.

“Le gain net dont bénéficiera le gouvernement fédéral à la suite de cet amendement sera de \$8,500,000 dont les compagnies de l'Ontario paieront \$6,100,000.

“Les propositions du ministre se traduiront par l'imposition d'une taxe dépassant 30% sur les cinq-sixièmes du revenu taxable des corporations situées dans l'Ontario”. Monsieur Frost a poursuivi: “Ceci constitue une violation de la réduction sur la taxe des corporations à laquelle le gouvernement fédéral s'engage par la loi de 1942 sur les accords fiscaux entre le Dominion et les Provinces.

“Il a terminé en déclarant que la décision prise par le gouvernement fédéral en cette matière constituait une réponse parfaite à “certaines personnes faciles à duper tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Législature, qui nous demandent de conclure des accords” avec Ottawa.”

L'esprit manifesté lors de la conférence provinciale-fédérale de janvier 1950 fera disparaître pareilles méthodes, contraires à l'esprit du pacte fédératif.

* * *

Un changement radical dans les clauses et dans l'esprit de la loi organique de 1867, qui créait la Confédération canadienne, constituerait pour nous une rupture complète avec le passé. Les Canadiens s'accommoderaient-ils mieux d'un régime nouveau? Devraient-ils renoncer imprudemment à l'expérience de plus de 80 ans dans la Confédération? Le fédéralisme dont Lafontaine a introduit le principe il y a déjà plus de 100 ans, dans l'union des deux Canadas, c'est la décentralisation. La décentralisation sauvegarde la liberté, quand la centralisation la détruit. La décentralisation, sauvegarde de la liberté, voilà l'heureuse formule politique qui oriente notre destin vers le progrès, qui nous a donné une place de premier plan dans le monde et qui nous permet aujourd'hui de retenir l'admiration des dirigeants industriels et financiers de pays aussi riches et aussi puissants que les États-Unis.

Monsieur l'Orateur, restons traditionnels et progressifs, envisageons avec confiance les problèmes de l'avenir. Si à Ottawa comme dans les capitales provinciales, nous sommes fidèles à l'esprit de bonne entente, de tolérance et de respect mutuel que les Pères de la Confédération ont inscrit dans la constitution canadienne, nous pourrions redire avec encore plus d'à propos, le mot de Laurier: “Le XX^e siècle sera celui du Canada”. Certes, nous ne concevons pour notre pays aucune visée impérialiste et pour les provinces, aucun esprit de domination. Soucieux de conserver nos droits, nous respectons scrupuleusement les droits des autres. Le XX^e siècle sera celui du Canada, si nous continuons à donner au monde l'exemple d'un

pays se développant harmonieusement dans le respect des droits légitimes de tous les citoyens. Dans la poursuite de cet idéal, Québec est appelé à jouer un rôle exceptionnel et la postérité nous jugera sévèrement, si nous n'assurons pas dès maintenant à notre province, les sources de revenus nécessaires à son épanouissement et à son essor vers le progrès.

En terminant, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de citer le témoignage d'un grand Canadien dont vous portez le nom, qui a joué un rôle important dans la vie politique de notre pays et qui a illustré la région du Bas Saint-Laurent que j'ai l'honneur de représenter dans cette Assemblée, le docteur Joseph-Charles Taché, ancien député de Rimouski et ancien directeur du *Courrier du Canada*. Le docteur Taché, au témoignage de plusieurs historiens, était un savant et un des plus remarquables journalistes de notre pays sous la période de l'Union. Les articles qu'il a écrits dans le *Courrier du Canada* en 1857, et qu'il a publiés dans un volume intitulé *Des Provinces de l'Amérique du Nord et d'une Union Fédérale*, démontrent que les Canadiens français au moment de la Confédération, avaient des données très justes sur l'ampleur des problèmes qui s'offraient à leur attention. Taché, comme son cousin, Sir Étienne-Pascal Taché, comme Cartier, Langevin et Chapais, affirmait que l'autonomie provinciale était la seule base possible de la Confédération canadienne.

"Tout ce qui tient à la vie intime du peuple, écrivait Taché, demande la décentralisation la plus ample possible."

"Les droits civils, ajoutait-il, sont d'un ordre supérieur aux droits politiques, et mieux vaudrait mille fois pour un peuple renoncer à ses droits politiques que de laisser attenter au libre exercice de ses droits civils."

Déjà Taché, dont la clairvoyance était toujours en éveil, prévoyait des conflits possibles au sujet de l'attribution des revenus aux divers gouvernements.

"En donnant aux gouvernements locaux des différentes provinces, écrivait-il, toute la part du revenu public qui n'est pas essentiellement nécessaire au maintien du gouvernement fédéral, vous laissez à chacune de ces provinces les moyens de se développer et de marcher dans le sens des aspirations naturelles de chaque population et de pourvoir à leurs besoins de l'ordre intellectuel et de l'ordre matériel, d'après le cours indiqué par le tempérament public, si l'on nous permet cette expression, développé par la présence en divers rapports des éléments qui composent ces populations."

Il faut reconnaître, monsieur l'Orateur, que Taché, il y a 100 ans, avait une conception bien nette du problème vital de l'autonomie des provinces. Aussi, lorsque le Premier Ministre déclare que le maintien des droits du Québec est une question de vie ou de mort, il est fidèle à la tradition canadienne-française, dont il reste l'intrépide défenseur. Le clairon de la résistance à la centralisation que nos ancêtres ont sonné il y a plus d'un siècle, nous le sonnerons sans relâche, sans faiblesse et sans peur.

Monsieur l'Orateur, je propose que cette Chambre se forme maintenant en comité des voies et moyens.

Tableau No 1
POPULATION DES PRINCIPALES VILLES CANADIENNES

	1901	1941	1949
Montréal.....	325,652	903,007	1,122,295
Toronto.....	218,504	667,457	695,302
Vancouver.....	29,432	275,353	354,150
Winnipeg.....	42,340	221,960	234,201
Québec.....	68,840	150,757	194,639
Hamilton.....	52,634	166,337	179,328
Ottawa.....	64,226	154,951	164,266
Edmonton.....	4,176	93,871	118,541
Windsor, Ont.....	15,198	105,311	118,533
Calgary.....	4,392	88,904	107,000
Halifax.....	40,832	70,488	100,000
London, Ont.....	37,976	78,264	86,042
Verdun, Qué.....	1,898	67,349	76,000
Victoria.....	20,919	44,068	61,400
Régina.....	2,249	58,245	60,246
Saint-Jean, N.B.....	40,711	51,741	55,000
Saskatoon.....	113	43,027	46,028

Ce tableau est tiré du *Financial Post* du 17 décembre 1949.

Tableau No 2

LISTE DES PAROISSES FONDÉES DEPUIS 1900

par régions

		BURALES	DE COLONISATION
<i>Région III:</i>	Abitibi		55
	Rouyn-Noranda		3
	Témiscamingue	7	17
		7	75
<i>Région IV:</i>	Pontiac	5	2
	Gatineau	2	2
	Labelle	12	3
		19	7
<i>Région V:</i>	Chicoutimi	1	7
	Lac Saint-Jean	3	3
	Roberval	6	10
		10	20
<i>Région VII:</i>	Lotbinière	4	3
<i>Région X:</i>	Beauce	3	5
	Dorchester	4	1
		7	6
<i>Région XI:</i>	Bellechasse	3	
	Montmagny	4	2
	L'Islet	1	2
	Kamouraska		2
		8	6
<i>Région XII:</i>	Matane	2	6
	Matapédia	3	11
	Rimouski		10
	Rivière-du-Loup	1	
		6	27
<i>Région XIII:</i>	Bonaventure	5	9
	Gaspé-Nord	6	3
	Gaspé-Sud	3	3
		14	15
	TOTAL	75	159
	GRAND TOTAL		234

Tableau No 3

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Établissements par province

	1900	1947
Ontario	6,543	11,860
Québec	4,845	11,223
Colombie canadienne	392	3,020
Prairies	429	3,796
Maritimes	2,441	2,801

Valeur de production par province

	1900	1947
Ontario	\$241,500,000	\$4,903,500,000
Québec	158,300,000	3,017,000,000
Colombie canadienne	19,400,000	858,300,000
Prairies	14,900,000	875,700,000
Maritimes	46,900,000	425,300,000

Ces deux tableaux sont tirés du *Financial Post* du 17 décembre 1949.

Tableau No 4

TABLEAU COMPARATIF DU COÛT DE L'ÉDUCATION

	TOTAL DES DÉPENSES DES COMMISSIONS SCOLAIRES	TOTAL DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT POUR L'ÉDUCATION
1854 ¹	\$ 238,032	
1864	577,710	\$ 112,153
1872	1,171,854	142,753
1884	761,454	187,121
1893	1,340,913	228,431
1904	2,005,552	234,657
1914 ²	6,170,380	311,914
1924	15,466,626	3,776,674
1934	21,625,560	5,219,518
1936	20,720,729	5,524,725
1939	21,289,158	7,119,361
1941	25,020,423	10,182,776
1944	27,391,927	16,134,702
1949	34,880,000	41,002,223

1. Données annuelles extraites du rapport du Surintendant de l'Instruction publique.

2. Pour les années qui suivent, le rapport du Surintendant ne fournissant plus les mêmes états financiers annuels, les chiffres ont dû être puisés dans le rapport du Bureau des statistiques de la province de Québec. En certains cas, il a fallu tenir compte des nombreuses modifications apportées à la dénomination des item du budget.

Tableau No 5

	PENSIONS DE VIEILLESSE	ASSISTANCE AUX AVEUGLES	ASSISTANCE AUX MÈRES NÉCESSITEUSES	TOTAL
30 juin 1937.....	\$ 6,784,593.42			\$ 6,784,593.42
30 juin 1938.....	10,539,017.28	\$ 159,843.48	\$ 523.73	10,699,384.49
30 juin 1939.....	10,506,847.88	363,651.73	890,697.03	11,761,196.64
30 juin 1940.....	10,697,423.99	413,080.99	2,400,856.20	13,511,361.18
31 mars 1941 (9 mois).....	7,246,145.55	346,914.93	1,487,820.49	9,080,880.97
31 mars 1942.....	9,338,294.68	491,658.16	2,413,218.23	12,243,171.07
31 mars 1943.....	9,734,288.48	510,163.32	2,908,882.38	13,153,334.18
31 mars 1944.....	11,762,225.80	607,520.37	3,381,744.36	15,751,490.53
31 mars 1945.....	14,254,240.67	712,388.28	3,896,022.30	18,862,651.25
31 mars 1946.....	14,856,574.00	763,726.78	4,446,349.16	20,066,649.94
31 mars 1947.....	15,727,830.14	815,519.82	4,813,776.25	21,357,126.21
31 mars 1948.....	20,162,076.96	1,079,339.91	5,012,411.03	26,253,827.90
31 mars 1949.....	22,355,261.72	1,267,882.07	5,427,134.60	29,050,278.39
31 mars 1950 (estimation).....	30,380,000.00	1,764,500.00	5,624,500.00	37,769,000.00
	\$194,344,820.57	\$9,296,189.84	\$42,703,935.76	\$246,344,946.17

TABLEAU No 6

AVANCES FAITES POUR LE CRÉDIT AGRICOLE,
L'ÉLECTRIFICATION RURALE ET L'HABITATION FAMILIALE

ANNÉE FISCALE	L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE	L'OFFICE DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE	L'HABITATION FAMILIALE
1937-38	\$ 9,000,000		
1938-39	8,000,000		
1939-40	15,200,000		
1940-41	2,200,000		
1941-42	7,300,000		
1942-43	2,400,000		
1943-44	1,300,000		
1944-45	2,000,000		
1945-46	2,000,000		
1946-47	4,400,000	\$1,192,540.52	
1947-48	4,600,000	2,603,177.98	
1948-49	5,200,000	2,475,414.82	\$ 7,784.06
1949-50	5,000,000 ¹	1,368,321.80 ²	600,000.00
	\$68,600,000	\$7,639,455.12	\$607,784.06

1. Au 10 mars 1950.

2. Au 28 février 1950.

LES TROIS ÉTAPES DU BUDGET 1948-49

	1ÈRE ÉTAPE PRÉVISIONS (27 février 1948)	2ÈME ÉTAPE CHIFFRES PROBABLES (24 février 1949)	3ÈME ÉTAPE CHIFFRES DÉFINITIFS (31 août 1949)
Revenus	\$142,411,000.00	\$193,940,000.00	\$194,469,247.05
Dépenses ordinaires	125,139,457.00	153,170,000.00	160,704,215.25
Surplus des revenus sur les dépenses ordinaires.	\$ 17,271,543.00	\$ 40,770,000.00	\$ 33,765,031.80
Dépenses imputables au capital	\$ 16,851,000.00	\$ 66,450,000.00	\$ 64,755,220.28

Tableau No 8

ÉTAT PROVISOIRE DES REVENUS
pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1950
11 mois terminés — 1 mois en cours — 12 mois

REVENUS ORDINAIRES:

Provenant de taxes:

Trésor, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles	14,730,000 00	
Taxe sur la gazoline	30,750,000 00	
Droits sur les successions	13,000,000 00	
Taxes sur les corporations	44,300,000 00	
Taxes sur transferts de valeurs	600,000 00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.	485,000 00	
Taxe de vente (net)	15,330,000 00	
Taxe sur le tabac	8,850,000 00	
Taxe spéciale sur les spiritueux	1,285,000 00	
Loi de l'Assistance publique	7,230,000 00	
Autres taxes	98,000 00	
	<hr/>	
	136,658,000 00	
Trésor, Bureau des assurances	144,000 00	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits	9,500,000 00	
Secrétariat de la province	140,000 00	
Travaux Publics	80,000 00	
Travail	150,000 00	
Chasse	50,000 00	
Procureur général	78,500 00	146,800,500 00
	<hr/>	

Provenant d'autres sources:

Subside fédéral selon la constitution de 1867		2,739,000 00
Intérêts:		
Placements des fonds d'amortissement	2,350,000 00	
Divers comptes	917,700 00	3,267,700 00
	<hr/>	
Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce	18,500,000 00	
Moins: Subvention à l'Assistance publique	1,000,000 00	17,500,000 00
	<hr/>	
Fonds d'éducation (y compris \$14,500,000 00 provenant de la taxe de vente)		20,200,000 00
Richesses naturelles:		
Terres et forêts	7,025,000 00	
Reasources hydrauliques	2,114,000 00	
Mines	2,732,900 00	
Chasse	881,300 00	
Pêcheries	19,000 00	
Colonisation	106,000 00	12,878,200 00
	<hr/>	
Honoraires, divers départements		1,752,100 00
Amendes, etc., divers départements		526,200 00
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions		1,200,000 00
Divers, différents départements		319,700 00
		<hr/>
		\$ 207,183,400 00
		<hr/>

Tableau No 9

**ÉTAT PROVISOIRE DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1950

11 mois terminés — 1 mois en cours — 12 mois

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales	6,049,000 00	6,049,000 00	—
Agriculture	12,308,000 00	12,158,000 00	150,000 00
Bien-Être social et Jeunesse	21,380,680 00	19,680,680 00	1,700,000 00
Chasse	1,468,000 00	1,292,000 00	176,000 00
Colonisation	10,138,000 00	8,538,000 00	1,600,000 00
Conseil exécutif	4,161,000 00	4,161,000 00	—
Industrie et commerce	1,404,000 00	1,404,000 00	—
Instruction publique	22,880,000 00	22,880,000 00	—
Législation	894,000 00	894,000 00	—
Mines	2,819,000 00	1,069,000 00	1,750,000 00
Pêcheries	1,676,000 00	1,336,000 00	340,000 00
Procureur général	6,851,000 00	6,851,000 00	—
Ressources hydrauliques	2,321,000 00	1,240,000 00	1,081,000 00
Santé	30,579,000 00	30,539,000 00	40,000 00
Secrétariat de la province	2,934,000 00	2,934,000 00	—
Terres et forêts	6,093,000 00	5,191,000 00	902,000 00
Travail	1,566,000 00	1,566,000 00	—
Travaux publics	15,015,000 00	8,310,000 00	6,705,000 00
Trésor	3,444,000 00	3,444,000 00	—
Voirie	45,250,000 00	16,600,000 00	28,650,000 00
	<u>\$ 199,230,680 00</u>	<u>\$156,136,680 00</u>	<u>\$ 43,094,000 00</u>
<i>A déduire:</i>			
Revenus en immobilisations	\$ 19,640,884 00	—	\$ 19,640,884 00
Total Net	<u>\$ 179,589,796 00</u>	<u>\$156,136,680 00</u>	<u>\$ 23,453,116 00</u>
Service de la dette publique	<u>\$ 19,973,000 00</u>	<u>\$ 19,973,000 00</u>	

SOMMAIRE

Compte ordinaire:

Revenus \$ 207,183,400 00

Dépenses:

Ordinaires \$ 156,136,680 00

Service de la dette publique 19,973,000 00

176,109,680 00

Surplus au compte ordinaire \$ 31,073,720 00

Compte capital (net) \$ 23,453,116 00

Tableau No 10

USINE HYDRO-ÉLECTRIQUE — OUTAOUAIS SUPÉRIEUR

Tableau comparatif des revenus et dépenses
 Pour les années terminées le 31 décembre
 (En mille dollars)

	1946	1947	1948	1949
REVENUS:				
Vente d'électricité.....	\$512	\$557	\$650	\$1,122
Autres revenus.....	9	7	51	48
	\$521	\$564	\$701	\$1,170
DÉPENSES:				
Opération, entretien et autres dépenses courantes.....	\$130	\$140	\$169	\$ 188
Intérêt sur avances capitalisées.....	311	287	287	326
Dépréciation.....	104	104	104	104
Amortissement de dépenses diverses capitalisées.....				272
Provisions pour entretien extraordinaire.....				28
	\$545	\$531	\$560	\$ 918
Déficit ¹ ou profit ²	24 ¹	33 ²	141 ²	252 ²
	\$521	\$564	\$701	\$1,170

STATISTIQUES DE VENTES

KWH	
1946.....	98,724,312
1947.....	113,626,032
1948.....	130,121,210
1949.....	218,786,984

LA DETTE NETTE DE LA PROVINCE

(en mille dollars)

(Au 31 mars) ¹

	1945	1946	1947	1948	1949	1950
Dette consolidée nette	\$328,362	\$340,713	\$323,633	\$311,173	\$351,444	\$328,000
Dette flottante	47,910	25,344	34,206	38,536	30,865	36,000
Revenu différé	4,519	4,082	3,243	5,179	5,283	5,000
Total du passif direct	\$380,791	\$370,139	\$361,082	\$354,888	\$387,592	\$369,000
Moins actif	72,549	70,726	76,166	79,976	88,227	89,000
DETTE NETTE	\$308,242	\$299,413	\$284,916	\$274,912	\$299,365	\$280,000

1. Tous ces chiffres, à l'exception de ceux de 1950, qui ne sont qu'une estimation, sont tirés des Comptes publics.

Tableau No 12

REVENUS PROBABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1950-51

REVENUS ORDINAIRES:

Provenant de taxes:

Trésor, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles.....	15,000,000 00	
Taxe sur la gasoline.....	31,500,000 00	
Droits sur les successions.....	12,000,000 00	
Taxes sur les corporations.....	42,000,000 00	
Taxes sur transferts de valeurs.....	480,000 00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.....	480,000 00	
Taxe de vente (net).....	14,000,000 00	
Taxe sur le tabac.....	9,000,000 00	
Taxe spéciale sur les spiritueux.....	1,000,000 00	
Loi de l'Assistance publique.....	7,005,000 00	
Autres taxes.....	77,000 00	
	<hr/>	132,542,000 00
Trésor, Bureau des assurances.....	185,000 00	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits.....	9,250,000 00	
Secrétariat de la province.....	155,000 00	
Travaux publics.....	80,000 00	
Travail.....	165,000 00	
Chasse.....	45,000 00	
Procureur général.....	100,000 00	142,522,000 00

Provenant d'autres sources:

Subside fédéral selon la constitution de 1867.....		2,739,000 00
Intérêts:		
Placements des fonds d'amortissement.....	2,500,000 00	
Divers comptes.....	790,400 00	3,290,400 00
<hr/>		
Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce.....	17,500,000 00	
Moins: Subvention à l'Assistance publique.....	1,000,000 00	16,500,000 00
<hr/>		
Fonds d'éducation (y compris \$13,500,000 00 provenant de la taxe de vente)		19,500,000 00
Richesses naturelles:		
Terres et forêts.....	7,198,000 00	
Ressources hydrauliques.....	1,952,000 00	
Mines.....	2,900,000 00	
Chasse.....	895,000 00	
Pêcheries.....	15,000 00	
Colonisation.....	122,000 00	13,082,000 00
<hr/>		
Honoraires, divers départements.....		1,803,800 00
Amendes, etc., divers départements.....		450,400 00
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions.....		1,200,000 00
Divers, différents départements.....		262,360 00

\$ 201,349,960 00

Tableau No 13

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

Pour l'exercice financier 1950-51

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	6,400,500 00	6,400,500 00	—
Agriculture.....	12,254,100 00	12,054,100 00	200,000 00
Bien-Être social et Jeunesse.....	21,669,400 00	20,319,400 00	1,350,000 00
Chasse.....	1,895,600 00	1,595,600 00	300,000 00
Colonisation.....	9,012,000 00	7,512,000 00	1,500,000 00
Conseil exécutif.....	3,925,400 00	3,925,400 00	—
Industrie et commerce.....	1,565,000 00	1,565,000 00	—
Instruction publique.....	18,114,300 00	18,114,300 00	—
Législation.....	896,400 00	896,400 00	—
Mines.....	1,944,500 00	1,194,500 00	750,000 00
Pêcheries.....	1,730,000 00	1,430,000 00	300,000 00
Procureur général.....	7,000,000 00	7,000,000 00	—
Ressources hydrauliques.....	3,001,000 00	3,001,000 00	—
Santé.....	26,910,800 00	26,870,800 00	40,000 00
Secrétariat de la Province.....	3,114,100 00	3,064,100 00	50,000 00
Terres et forêts.....	4,548,000 00	4,548,000 00	—
Travail.....	1,726,000 00	1,726,000 00	—
Travaux publics.....	13,370,600 00	7,845,600 00	5,525,000 00
Trésor.....	3,950,160 00	3,950,160 00	—
Voirie.....	37,940,000 00	16,940,000 00	21,000,000 00
	\$ 180,967,860 00	\$ 149,952,860 00	\$ 31,015,000 00
Service de la dette publique.....	\$ 19,647,000 00	\$ 19,647,000 00	

SOMMAIRE

Compte ordinaire:

Revenus..... \$ 201,349,960 00

Dépenses:

Ordinaires..... 149,952,860 00
 Service de la dette publique..... 19,647,000 00

Surplus au compte ordinaire..... \$ 31,750,100 00

Compte capital..... \$ 31,015,000 00

Tableau No 14

**CONSTRUCTION ET RÉPARATION DES ÉCOLES
depuis 1944**

NOUVELLES ÉCOLES		
Écoles nouvelles.....	1,089	\$37,710,151.00
Classes.....	3,035
Coût total.....		\$37,710,151.00
Octrois.....		27,616,898.74
Contribution du gouvernement.....		27,616,898.74
RÉPARATION D'ÉCOLES		
Nombre d'écoles.....	6,295
Coût total.....		\$ 5,841,090.00
Octrois.....		1,884,802.22
Octrois spéciaux.....		847,495.41
Contribution du gouvernement.....		2,732,297.63
CONTRIBUTION TOTALE DU GOUVERNEMENT		
\$30,349,196.37		

TABLE DES MATIÈRES

I.—FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE.....	6
II.—SITUATION FINANCIÈRE DE LA PROVINCE.....	8
1°—Chiffres définitifs pour l'année 1948-49.....	8
2°—Considérations sur l'année financière 1949-50.....	9
a) Dépenses imputables au capital.....	11
b) Augmentation des revenus.....	13
c) Le fonds d'éducation.....	14
d) Réduction de la dette nette de la province.....	19
e) Dette per capita.....	19
f) Le service de la dette.....	21
g) Contributions au fonds d'amortissement.....	22
h) Emprunts de la province.....	22
i) Le crédit agricole.....	23
j) L'électrification rurale.....	25
k) Service de l'habitation familiale.....	26
III.—CONSIDÉRATIONS SUR LE BUDGET 1950-1951.....	27
1°—L'éducation.....	29
2°—La santé.....	30
3°—L'agriculture et la colonisation.....	31
4°—Les ressources hydrauliques.....	31
5°—La voirie.....	32
6°—Les travaux publics.....	32
7°—Les mines.....	33
IV.—RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES.....	34
Tableau No 1.—Population des principales villes canadiennes..	42
Tableau No 2.—Liste des paroisses fondées depuis 1900.....	43
Tableau No 3.—Établissements industriels.....	44
Tableau No 4.—Tableau comparatif du coût de l'éducation....	45
Tableau No 5.—Tableau qui permet de comparer les sommes versées aux nécessiteux en vertu de la Loi de pension de vieillesse, de la Loi de pension aux aveugles et de la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses.....	46
Tableau No 6.—Avances faites pour le crédit agricole, l'électrification rurale et l'habitation familiale.....	47
Tableau No 7.—Les trois étapes du budget 1948-49.....	48
Tableau No 8.—État provisoire des revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1950.....	49

Tableau No 9. —État provisoire des dépenses ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1950.....	50
Tableau No 10. —Usine Hydro-électrique-Outaouais supérieur..	51
Tableau No 11. —La dette nette de la province.....	52
Tableau No 12. —Revenus probables pour l'exercice financier 1950-1951.....	53
Tableau No 13. —Prévisions budgétaires ordinaires et immobilisations pour l'exercice financier 1950-1951.....	54
Tableau No 14. —Construction et réparation des écoles depuis 1944.....	55